

النصر للطبقة العاملة في تونس

+++++

باتت الازمة الاقتصادية والسياسية في تونس تتفاقم يوما بعد اخر *
ويزداد معها تردي المستوى المعيشي لجماهير الشعب باستفحال الاستغلال الطبقي
والارتباط بالاستعمار الجديد * وبالمقابل تتعاضد النضالات الجماهيرية لمواجهة النظام
المسبب لهذه الازمة الذي اصبح رمزا للتخلف والعجز السياسي وعرقلة للتقدم الاجتماعي
وهذا يعني ان التغيير الذي تطمح له الجماهير لا يقف عند تدويل اشخاص باخرين
وانما يستهدف تغييرا جذريا لطبيعة النظام واختياراته السياسية والاقتصادية *
وعندما يحاول النظام اخفاء الحقائق والادعاء بان الازمة الحالية سببها ((بعض
المتسللين لاتحاد الشغل)) فانما يحاول فاشلا مخالطة الراي العام الشعبي و صرف
النظر عن الاسباب الحقيقية للازمة الناجمة عن الاختيارات السياسية والاقتصادية والثقافية
التي يسير عليها النظام منذ ولادته *
وهذه الاختيارات تقوم على الولاء للاستعمار واخضاع البلاد للنهب الخارجي *
فاقتصاد البلاد يقوم على الصناعة التصديرية التي صارت لا تلاقي رواجاً وعلى اهمال الفلاحة
واعتماد السياحة التي لا تفيد البلاد في شيء ودعم الثقافة التي تقوم على استهلاك ما
تنتجه الامبريالية من ثقافة بورجوازية تهدف الى اضطهاد الشعوب وعلى قتل روح الخلق
والابداع الجماهيري في البلاد * فتونس في العهد البورقيبي اصبحت نموذجا للتبعية
والهيمنة الخارجية والاستغلال * كما ان هذه الاختيارات تقوم على تمكين فئة قليلة من الاثراء
على حساب قوت اغلبية جماهير الشعب *
وانه لمن قبيل التدجيل المفحوق ان يتحدث اى مسؤول في النظام عن (السلم
الاجتماعي) و (دور الدولة المحايد) و (الوحدة القومية) في ظل النهب الاستعماري
لخيرات البلاد بشكل مفحوق وفي ظل اضطهاد الجماهير على جميع المستويات وفي ظل
استغلال العمال وجماهير الشعب * وانه كذلك لمن قبيل التدجيل ان يرجع اى مسؤول
اسباب الازمة الحالية (لمطالب العمال المشطة) في حين ان اثراء البلاد اصبحتوا ينتهكون
كرامة الشعب * فقد اصبحت واضحا للجميع وحتى لولائك الذين كانوا شركاء في السلطة ، ان
الازمة الحالية هي ازمة اختيارات سياسية واقتصادية وثقافية * ولهذا فانه يكون من
المفالطة البحث عن حل اخر غير ضرب تلك الاختيارات والكف عن السير فيها *
ولهذا فان المطلوب من " المجلس القومي لاتحاد العام التونسي للشغل " الذي
سينعقد في بداية شهر جانفي ١٩٧٨ ان يتخذ " القرارات المصيرية " التي وعد بها النقابيون

جماهير العمال وان يكون موقفه من الازمة الراهنة واضحا وملبيا لمطامح الشعب • وان لا يذهب في طريق (المصالحة) الذي تضغط الحكومة باتجاهه تاركا التزاماته ووعوده التي اصبح كل العمال يدافعون عنها • ولعل اهم القرارات (المصيرية) المطلوبة تتلخص في ما يلي :

- اولا = اصدار قرار واضح لا يقبل التأويل حول استقلالية المنظمة النقابية عن النظام والدولة بشكل حاسم ونعائي • واعتبار كل تدخل في شؤونها من طرف الجهات الحكومية والجهات المساندة للنظام عملا مرفوضا ومدانا •
- ثانيا = الرفض الكلي والواضح للاختيارات السياسية والاقتصادية والثقافية التي يسير عليها النظام والتي جلبت الخراب والدمار للبلاد وتحويلها باختيارات اخرى ذات اتجاه وطني وقومي مناهض للامبريالية والاستغلال •
- ثالثا = اتخاذ قرار واضح بالوسائل العملية التي يجب على العمال ان يجابها بها الوضع الحالي كالاضراب العام والتظاهر وغيرها من الوسائل •
- رابعا = على " المجلس القومي " ان يقرر تضامن جميع الابطاق الكادحة مع اى اضراب قطاعي وذلك بشن الاضرابات ذات الطابع الشمولي والتي لا تقف عند حد المطالبة بزيادة الاجور وانما تصل الى طرح الاختيارات البديلة عن اختيارات النظام الاقتصادية والسياسية والثقافية •
- خامسا = المطلوب من المجلس اتخاذ موقف واضح وحاسم حول الحريات العامة والديمقراطية في البلاد وذلك بالانحياز الكامل مع اهداف الجماهير في التحرر والاستقلال •
- سادسا = على المجلس ان يتخذ مواقف صريحة وبديلة عن مواقف النظام المتخاذلة من القضايا العربية والدولية •

يا جماهيرنا المناضلة

ان الطليعة العربية في تونس كمنظمة وطنية وديمقراطية اذ تعلن مرة اخرى مساندتها الكاملة لنضال الطبقة العاملة فسني تونس من اجل تحقيق جميع اهدافها ومطامحها في التحرر والاستقلال والديمقراطية والوحدة العربية ، لتؤكد من جديد ان النصر هو حليف الطبقة العاملة والجماهير الكادحة دائما •

الطليعة العربية في تونس

— فرع — فرانس

١٩٧٧/١٢/٢٣

TUNISIE : SOLIDARITE AVEC L'UGTT

PETITION

Les soussignés, s'inquiètent de la détérioration de la situation en Tunisie et des attaques dont fait l'objet l'UGTT, ses dirigeants et ses militants.

Ils déclarent leur opposition totale au but ouvertement exprimé par le gouvernement tunisien de mettre au pas l'UGTT-seule organisation syndicale représentative et légitime des travailleurs et salariés tunisiens.

Ils s'élèvent contre l'intervention des pouvoirs publics tunisiens dans les affaires internes de l'UGTT.

Ils exigent l'arrêt immédiat des attaques visant l'organisation syndicale et ses dirigeants, la levée de la mesure administrative d'isolement du secrétaire général de l'UGTT Habib Achour, la libération des syndicalistes arrêtés, l'évacuation des locaux syndicaux investis par les milices destouriennes et leur restitution aux représentants légitimes.

Ils exigent le respect du droit et liberté syndicaux, en particulier l'autonomie de l'UGTT qui représente un acquis considérable pour le mouvement syndical tunisien. Ce qui nécessite la restitution des biens mobiliers et immobiliers à l'UGTT ainsi que la garantie de la liberté d'action syndicale.

Considèrent que la liberté syndicale est l'un des fondements des libertés individuelles et collectives, qu'elle est la garantie de toutes les libertés en Tunisie.

Ils considèrent que seul le pouvoir tunisien est responsable de la situation actuelle du fait de ses choix dans le domaine économique, social et politique qui ont eu pour conséquence la baisse du pouvoir d'achat des salariés, le chômage et la crise sociale.

Cette pétition est déjà signée par les associations suivantes:

Association des Travailleurs de Turquie
Conseil de la Communauté Potugaise en France
Union des Travailleurs Africains en France
Fédération des Travailleurs d'Afrique Noire Immigrées
Comité des Travailleurs Algériens
Association des Parents et des Familles Espagnols en France
Association des Marocains en France
Fédération des Associations Espagnoles en France
Union Générale des Travailleurs Sénégalais en France
Association des Travailleurs Marocains en France
Association des Travailleurs Algériens en France
Association des Travailleurs en France
Rassemblement des Travailleurs Tunisiens en France
Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens.

TUNISIE : SOLIDARITE AVEC L'UGTT

PETITION

Les soussignés, s'inquiètent de la détérioration de la situation en Tunisie et des attaques dont fait l'objet l'UGTT, ses dirigeants et ses militants.

Ils déclarent leur opposition totale au but ouvertement exprimé par le gouvernement tunisien de mettre au pas l'UGTT-seule organisation syndicale représentative et légitime des travailleurs et salariés tunisiens.

Ils s'élèvent contre l'intervention des pouvoirs publics tunisiens dans les affaires internes de l'UGTT.

Ils exigent l'arrêt immédiat des attaques visant l'organisation syndicale et ses dirigeants, la levée de la mesure administrative d'isolement du secrétaire général de l'UGTT Habib Achour, la libération des syndicalistes arrêtés, l'évacuation des locaux syndicaux investis par les milices destouriennes et leur restitution aux représentants légitimes.

Ils exigent le respect du droit et liberté syndicaux, en particulier l'autonomie de l'UGTT qui représente un acquis considérable pour le mouvement syndical tunisien. Ce qui nécessite la restitution des biens mobiliers et immobiliers à l'UGTT ainsi que la garantie de la liberté d'action syndicale.

Considèrent que la liberté syndicale est l'un des fondements des libertés individuelles et collectives, qu'elle est la garantie de toutes les libertés en Tunisie.

Ils considèrent que seul le pouvoir tunisien est responsable de la situation actuelle du fait de ses choix dans le domaine économique, social et politique qui ont eu pour conséquence la baisse du pouvoir d'achat des salariés, le chômage et la crise sociale.

Cette pétition est déjà signée par les associations suivantes:

Association des Travailleurs de Turquie
Conseil de la Communauté Potugaise en France
Union des Travailleurs Africains en France
Fédération des Travailleurs d'Afrique Noire Immigrées
Comité des Travailleurs Algériens
Association des Parents et des Familles Espagnols en France
Association des Marocains en France
Fédération des Associations Espagnoles en France
Union Générale des Travailleurs Sénégalais en France
Association des Travailleurs Marocains en France
Association des Travailleurs Algériens en France
Association des Travailleurs en France
Rassemblement des Travailleurs Tunisiens en France
Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens.

BOURSE DU TRAVAIL
12 place des terrasses
91000 EVRY

Tél: 078 14 86
Répondeur: 078 18 94

- A l'U.G.T.T.

- Aux organisations en France
des Travailleurs Tunisiens

MOTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Lors du 6ème Congrès
de l'Union Santé CGT de l'Essonne

Le Congrès de l'Union des Syndicats CGT Santé et Action Sociale solidaire des Travailleurs Tunisiens en lutte pour leurs revendications et le respect de l'indépendance syndicale, condamne les mesures répressives déclenchées par le gouvernement tunisien contre l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens et ses militants, exige l'arrêt immédiat de cette répression, la libération immédiate de tous les syndicalistes emprisonnés, la restitution des locaux et des biens appartenant à l'U.G.T.T.

Les travailleurs de la Santé de l'Essonne seront toujours aux côtés de leurs frères de lutte pour la satisfaction de leurs revendications, aussi bien dans leur pays d'origine que sur les lieux de travail en France quand ceux-ci sont obligés de quitter leur pays à cause de la répression ou de la faillite engendrées par le capitalisme.

Fait à Evry, le 8 Novembre 1985

بلاغ

مواطنون تونسيون لا مواطنون بدرجة ثانية

منذ تأسيس جمعية التونسيين بفرنسا سنة ١٩٨١ ما نكف أعضاؤها و مسؤوليها يناضلون من أجل رد الاعتبار للمهاجرين التونسيين بالخارج باعتبارهم جزء من الشعب التونسي والاقترار بحقوقهم في ممارسة كل حقوقهم وواجباتهم الدستورية والتعامل معهم كمواطنين على نفس قدم المساواة و المواطنين التونسيين القاطنين بأرض الوطن وذلك بتشريكتهم في كل المؤسسات الدستورية والاستشارية و قد كان صعود السيد زين العابدين بن علي الى رئاسة الجمهورية فإضة أكدت فيها جمعيتنا و معها أغلب أجزاء الهجرة التونسية على حقها في المشاركة في تحديد الاختيارات الكبرى لبلادنا و لذا نادينا :

"حق" المهاجرين في المشاركة في الانتخابات و الترشح في المؤسسات الدستورية (برلمان و رئاسة الجمهورية ٠٠٠) و تحديد عدد من المقاعد البرلمانية الخاصة بالهجرة"

ايانا منا بأن المشاركة في الانتخابات الرأسية و تواجد نواب عن المهاجرين سيسمح بتبليغ صوت الهجرة التونسية مباشرة الى الرأي العام الوطني و هي اقرار و اعتراف بمواطنة المهاجرين.

و المشاركة في كل الانتخابات و المؤسسات الدستورية و الاستشارية تمثل في رأينا احدى الوسائل التي يقع بها شد اهتمام الأجيال الجديدة و خاصة أبناء المهاجرين بالحياة السياسية الوطنية بتونس و دفعهم على المشاركة فيها و عدم تهميشهم.

لقد كان للقانون الانتخابي الجديد الذي سمح بمشاركة المهاجرين التونسيين في المشاركة في الانتخابات الرأسية و حرمتهم في نفس الوقت من انتخاب نواب لهم في مجلس النواب وقع سيء داخل قطاعات كبيرة من المهاجرين.

و جمعية التونسيين بفرنسا تؤكد بهذه المناسبة :

(١) ان تمكين المهاجرين التونسيين من المساهمة في الانتخابات الرأسية هو خطوة ايجابية حيث أنه لأول مرة سيمارسون حقوقهم وواجبهم الانتخابي.

(٢) ان اقضاء المهاجرين من الانتخابات التشريعية و حرمانهم من اختيار نواب ممثلين لهم هو مس بحق المهاجرين في ممارسة أحد حقوقهم الوطنية.

(٣) في نفس الوقت الذي يناضل فيه المهاجرين التونسيون الى جانب غيرهم بفرنسا و أوروبا من أجل التمتع بالمواطنة الجديدة و التساوي في الحقوق و الواجبات مع الاوروبيين لا يسعنا إلا أن نعبر عن أسفنا و استيائنا لحرمان المهاجرين التونسيين من هذا الحق الذي هو واجب وطني.

ان جمعية التونسيين بفرنسا تدعو كل المهاجرين التونسيين رغم نواقص القانون الانتخابي الى تأدية واجبهم الوطني و المساهمة في الانتخابات الرأسية حسب اختياراتهم.

و جمعية التونسيين بفرنسا التي ما نفكت تطالب بالفصل بين القنصليات و الوداديات باعتبار أن القنصليات مؤسسات الدولة التونسية دولة كل التونسيين تنادي للتصويت في مكاتب الاقتراع المتواجدة داخل القنصليات فقط حتى لا يقع الخلط بين الدولة التونسية و الأجهزة الحزبية.

باريس يوم ٢٤ / ٣ / ١٩٨٩

عن المكتب الوطني
الكاتب العام

محمد الاخضر اللالة

Dans une interview au magazine international « Cosas »

Ben Ali : le processus démocratique sera développé

- *Les droits de l'homme : une constante du projet de société civile en construction*
- *Intégrisme : les groupements extrémistes exploitent la foi des musulmans pour assouvir des ambitions inavouées*

« Depuis le Changement du 7 novembre 1987... nous nous sommes employés à édifier une société démocratique, libérale et tolérante... (et) nous sommes déterminés à aller de l'avant dans le processus démocratique qui sera renforcé et développé de jour en jour », déclare le Président Zine El Abidine Ben Ali dans une interview que publie le magazine international chilien « Cosas » dans son numéro de juin et où le Chef de l'Etat traite notamment de la libéralisation économique graduelle en Tunisie, de la place de la femme dans la société tunisienne et de l'extrémisme.

Voici le texte intégral de cette interview :

• **Quelle est la position de votre pays concernant le processus de paix au Moyen-Orient ?**

— La Tunisie qui a toujours préconisé l'application de la légalité internationale tout en apportant son appui total aux revendications légitimes du peuple palestinien, a mené une action constante en concertation avec les pays frères et amis afin de rendre possible la tenue des pourparlers de paix. Elle a donc applaudi à l'ouverture de ces pourparlers engagés sous les auspices des Nations Unies d'autant plus que cela constituait le choix des Palestiniens eux-mêmes. Elle a pris part aux réunions de Madrid et de Moscou. Aujourd'hui encore, elle joue un rôle actif au double plan de la dynamisation du processus de négociations et de la sensibilisation accrue de l'opinion internationale aux droits légitimes du peuple palestinien. Ce rôle nous paraît indispensable au vu des attermoissements et des manœuvres dilatoires qu'Israël multiplie dans le dessein évident de gagner du temps et de consacrer de nouveaux faits accomplis. Pour leur part, les Etats arabes ont fait preuve d'une volonté de paix incontestable qu'étaient les importantes concessions qu'ils ont consenties.

A notre sens, il appartient aujourd'hui à la communauté internationale d'exercer davantage de pressions sur Israël pour le contraindre à appliquer la légalité internationale, dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité de tous les Etats de la région.

• **Depuis que vous avez assumé vos hautes fonctions, le 7 novembre 1987, et que vous avez été élu président lors des élections que vous avez organisées postérieurement, vous avez déclaré vouloir parfaire la démocratie et le respect des droits de l'homme. Comment se déroule le processus actuel ?**

— Depuis le Changement du 7 novembre, nous avons pris de nombreuses mesures à l'effet de redonner la souveraineté au peuple, de réaliser la réconciliation nationale, de défaire les liens qui entravaient les institutions et les organisations de la société civile, bref, de jeter les

en l'espace de moins de cinq ans et qui lui valent estime et considération. Nous nous sommes employés à édifier une société démocratique, libérale et tolérante. Jour après jour, nous avons ainsi œuvré à la consécration de la démocratie, à la concrétisation du pluralisme dans divers domaines, au renforcement des libertés publiques et individuelles et à la préservation des droits de l'homme dont nous avons fait l'une des constantes de ce projet de société civile. Nous avons ouvert la voie aux partis politiques, aux sensibilités intellectuelles et aux associations qui offrent de vastes espaces d'activité et d'expression à tout citoyen et à toute citoyenne. Nous avons apporté aux partis d'opposition toute l'assistance propre à les aider à s'acquiescer de leur tâche dans la cristallisation des idées politiques et la canalisation des courants et des orientations qui viendraient à surgir, et à occuper la place qui leur revient dans les instances consultatives et constitutionnelles. Le dialogue avec l'opposition se poursuit, notamment dans le cadre du haut comité du Pacte national qui regroupe tous les partis politiques et les organisations socio-professionnelles. Il vient de se réunir voici quelques jours pour traiter des questions inhérentes au renforcement du processus démocratique.

Nous sommes déterminés à aller de l'avant dans le processus démocratique qui sera renforcé et développé de jour en jour.

• **L'on sait que la femme tunisienne jouit d'un statut exceptionnel depuis l'époque de l'ancien Président Bourguiba et que vous, Monsieur le Président, avez tenu à reprendre ce legs. Ainsi, vous venez de nommer deux femmes avec rang de ministre; si je ne me trompe pas, elles seraient spécialement chargées de relever la situation de la femme tunisienne. Pourriez-vous nous parler de la femme tunisienne de l'an 2000 ?**

— La Tunisie est le seul pays arabo-musulman où la femme jouit d'un statut exceptionnel depuis l'aube de l'indépendance de notre pays, avec surtout la promulgation, en 1956 du Code

droits civiques et politiques.

Si la femme a pu accéder à cette place privilégiée dans notre pays, c'est à la faveur de la conscience que notre peuple a de l'importance du rôle de la femme dans l'édification d'une société solidaire et civilisée. Cette position, la femme tunisienne l'occupe avec compétence et maturité. Néanmoins, notre quête constante du mieux nous incite à explorer sans cesse les voies conduisant à la réalisation de nouveaux acquis pour la femme tunisienne, afin que celle-ci puisse exercer ses droits et accomplir ses devoirs au même titre que l'homme. C'est dans ce cadre qu'il faut placer nos efforts en faveur d'une participation accrue de la femme aux responsabilités.

Nous œuvrons chaque jour à mieux assurer la promotion et le renforcement des acquis de la femme, par le biais des lois et des réglementations administratives, sans faillir aux exigences inhérentes à notre identité arabo-islamique et sans nous départir de la vigilance nécessaire pour garantir l'harmonie entre le fait et le droit.

• **La Tunisie joue traditionnellement un rôle de modération dans la région, tout en assumant pleinement son identité arabo-musulmane. Cependant, sont apparus certains groupes d'intégristes islamiques qui prétendent interpréter l'Islam en appliquant la Chariaa. Quel est leur objectif et quelle est la politique tunisienne à ce sujet ?**

— Comme vous le dites si bien, la Tunisie assume pleinement son identité arabo-musulmane. Tout en œuvrant assidûment à la préservation et au renforcement de ses racines arabes et musulmanes, notre pays est aussi résolument tourné vers le progrès, lequel ne peut être que le fruit de l'ouverture sur les autres civilisations et de leur fécondation réciproque. C'est précisément cette interaction des cultures que rejettent les mouvements intégristes, pas seulement en Tunisie, mais aussi partout ailleurs. Pourtant l'Islam n'est pas incompatible avec la modernité. Bien au contraire, il rejette toute forme de coercition et prône la tolérance et la liberté. Allant à l'encontre de cette vérité incontestable, les groupements extrémistes s'enferment dans une approche rétrograde en préconisant l'application de règles qui étaient valables voici quatorze siècles, et avaient introduit à l'époque une véritable révolution dans les pratiques tout autant que dans les mentalités. Au demeurant, cette attitude qui procède d'une inter-

Notre Islam, c'est l'Islam authentique qui peut s'adapter aux changements. Un Islam moderniste et novateur qui nous permet de bâtir le devenir de la Tunisie sur des bases saines à la fois authentiquement arabo-musulmanes et ouvertes sur les valeurs universelles.

Dans ce contexte, je tiens à souligner que si, en Tunisie nous combattons le mouvement intégriste c'est parce qu'il s'est organisé en mouvement terroriste, usant de méthodes tout à fait étrangères au tempérament des Tunisiens, pour atteindre ses objectifs au moyen de la violence, de la conspiration et de l'infiltration dans les institutions de l'Etat. Voilà pourquoi, je dis, et c'est désormais prouvé, ici et ailleurs, que ce mouvement n'est ni religieux, ni démocratique ni politique.

Pour neutraliser l'impact de l'extrémisme surtout parmi les jeunes qui offrent un terrain facile parce qu'encore malléables, nous menons une action réfléchie sur plusieurs fronts. Au niveau de l'enseignement, tout d'abord, nous avons procédé à une refonte des programmes dans le but d'inculquer à l'élève la notion de relativité, l'esprit critique et le sens de la rationalité pour le préparer à être le citoyen de demain, imbu des valeurs de liberté, de tolérance, de droits de l'homme et de démocratie. Ensuite, il s'agit pour nous, de réfuter le discours démagogique que les intégristes développent auprès des jeunes, en exploitant des problèmes tels que le chômage. Pour ce faire, nous nous employons à promouvoir l'économie du pays et à créer de plus en plus d'emplois afin de soustraire notre jeunesse aux séductions trompeuses de cette démagogie. Ceci, tout en multipliant les actions que nous menons au profit des jeunes pour leur offrir, sans cesse, davantage de possibilités pour s'exprimer et s'épanouir.

• **La Tunisie marche dans la voie de l'économie de marché et d'une libéralisation économique. Selon votre appréciation, quelles sont les principales réussites dans ce domaine ?**

— L'amélioration enregistrée par notre économie nationale durant l'année 1991, malgré les ondes de choc consécutives à la guerre du Golfe, démontre sans équivoque qu'elle a acquis une aptitude réelle à surmonter les difficultés. Les réformes introduites dans tous les secteurs liés à l'activité économique y auront été pour beaucoup. Ces réformes ont porté, entre autres, sur la libéralisation progressive des rouages économiques au niveau tant de l'investissement que de l'importation et des prix, l'objectif étant de permettre aux entreprises de maîtriser les outils de leur gestion et d'instaurer un climat de

des impératifs du développement grâce à une mobilisation rationnelle des ressources financières au service de l'effort de développement.

Notre volonté permanente de redressement a eu pour résultat la concrétisation de la plupart des objectifs de notre VIIème Plan national de développement. Les indicateurs afférents à la dette extérieure révèlent, en outre, une évolution positive constante qui nous inspire satisfaction et conforte la crédibilité de notre pays.

Au demeurant, ces réformes et les résultats positifs qui les ont sanctionnés constituent les premiers fondements sur lesquels nous avons édifié les orientations de notre plan de développement à venir, qui vise à consolider l'infrastructure économique, à rénover l'appareil de production et à réaliser un taux de croissance de 6%.

J'ajouterais, enfin, que ces réformes et ces résultats ainsi que le sérieux des agents économiques tunisiens, ajoutés à la stabilité et à la sérénité du climat social, font de la Tunisie un pays crédible, inspirent sympathie et confiance à ses partenaires étrangers et rehaussent son image dans le monde.

• **Monsieur le Président, vous avez envisagé une plus grande ouverture de la Tunisie vers l'Amérique latine. Comment se traduit-elle dans les faits ?**

La Tunisie est, comme vous le savez, un pays de dialogue et de coopération. Elle est attachée à l'établissement de relations amicales avec tous les peuples épris de paix, de justice et de liberté. C'est dans cet esprit, que depuis le Changement nous accordons une attention de plus en plus grande à nos relations avec les pays d'Amérique latine qui ont réalisé de grands progrès dans leurs efforts de développement. Le Chili offre un exemple remarquable de ces succès. Nous partageons, en effet, avec les peuples de ce continent en raison de beaucoup de similitudes, nombre de préoccupations et d'ambitions. Jeter des ponts entre nos pays est donc un impératif pour notre volonté commune de coopération.

En d'autres termes, l'ouverture de représentations diplomatiques tunisiennes dans tous les pays du continent américain n'est pas tributaire de la volonté politique, tant celle-ci est évidente, mais des moyens matériels qui nous font défaut. Nous disposons cependant de quelques représentations diplomatiques dans ce continent la dernière en date sera notre ambassade à Chili. Je suis heureux de souligner que nos relations avec les pays de ce continent ont toujours été excellentes. Les échanges de visites de plu-

ADRESSE AU PEUPLE TUNISIEN A L'OCCASION
DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES.

Le consensus n'existe pas en Tunisie, contrairement à la propagande officielle. Il n'inclut pas, comme ce mot le suggère, l'ensemble des forces politiques ni a fortiori les courants patriotiques et progressistes. Les espoirs suscités, il y a plus d'un an par la chute du pouvoir personnel se sont transformés en mécontentements, frustrations et déceptions. La rupture tant attendue avec les pratiques et les méthodes du passé, tant au niveau économique que politique, social et culturel ne s'est pas concrétisée.

Conscientes de la gravité de la situation, les forces patriotiques et progressistes sont soucieuses de sauvegarder l'indépendance nationale et le développement des conquêtes populaires.

Afin de mettre un terme aux confusions et aux tentatives de récupération, les forces patriotiques et progressistes, par delà leurs spécificités peuvent et doivent se rassembler au sein d'un front aux contours et objectifs clairement définis. Il leur incombe la tâche historique de se placer à la hauteur des véritables attentes et aspirations populaires pour un changement progressiste et démocratique.

Dans ce but, un comité préparatoire s'est constitué dont les objectifs sont les suivants :

- 1 - Prendre des initiatives communes qui répondent aux exigences politiques immédiates.
- 2 - Contacter tous les représentants des différents courants patriotiques et progressistes sans exclusive.
- 3 - Préparer un projet jetant les bases de la réalisation de ce front et d'une politique d'alternative.

La situation nous interpelle. Sous les dehors d'une consultation électorale, se prépare un plébiscite des hommes au pouvoir et d'une politique sans véritable confrontation de personnes ou de programmes. Cela, dans des conditions où l'absence de démocratie le dispute aux tractations et aux calculs électoralistes. La responsabilité du pouvoir se trouve nettement engagée, ainsi que celle de toutes les formations qui ont accepté de lui apporter soutien et caution. Par conséquent, il est légitime de s'interroger sur les objectifs du pouvoir et sur les moyens qu'il met en oeuvre pour y parvenir. Pour cela, il est nécessaire d'examiner les conditions dans lesquelles il a abordé, dès le début, la question des élections.

Après le refus d'élections générales, au lendemain du changement intervenu le 7 novembre 1987 à la tête de l'Etat, refus qui a permis au pouvoir d'éviter toute intervention populaire sur le cours des événements, quelques élections partielles ont eu lieu, elles ont permis au gouvernement de tester le comportement de la population. Les suffrages ne sont allés automatiquement ni vers les candidats du pouvoir, ni vers ceux de l'opposition officiellement reconnue. Les cas de Ksar-Hellal et de Gafsa où des candidats indépendants ont été élus ou largement approuvés malgré les irrégularités flagrantes qui furent relevées et reconnues publiquement par le Président de la République sont significatifs. Craignant sans doute qu'un nouvel échec de ses candidats ne prenne l'allure d'un désaveu, la promesse relative à la tenue d'élections partielles au printemps 1989 et d'élections générales en novembre 1989, a été reniée sans la moindre explication alors que le Président de la République s'y était solennellement engagé en septembre 1988 à l'occasion de sa visite en France (voir interview exclusive accordée au journal "Le Monde").

Il faut rappeler à cet égard que ce sont les amendements de la constitution, votés récemment par une Chambre mal élue, qui ont donné plein pouvoir au chef de l'Etat pour décider librement de la date des élections et de leur caractère. Par ailleurs, les pouvoirs présidentiels, déjà exorbitants et échappant à tout contrôle, qui avaient engendré le pouvoir personnel et ses abus, ont été maintenus. Pour prévenir de nouvelles surprises désagréables, le pouvoir a mis en place une législation restrictive à l'égard des partis politiques et de la presse.

La loi sur les partis, antidémocratique et répressive, vise manifestement à restreindre le pluripartisme. Des partis comme le Parti Communiste Ouvrier de Tunisie, le Rassemblement Unioniste, le Mouvement Baath et le Mouvement d'Unité Populaire et bien d'autres n'ont pas bénéficié d'une reconnaissance légale bien qu'ils aient déposé des demandes régulières auprès des autorités compétentes. Le pouvoir est intervenu dans les affaires intérieures des partis tels que le Parti de l'Unité Populaire et les Nationalistes Arabes, affichant ainsi une volonté manifeste de caporalisation des organisations politiques. Par ailleurs, les tracasseries policières et les manœuvres d'intimidation se sont multipliées contre des dirigeants de formations politiques d'opposition notamment Mr. Ahmed Ben Salah et Béchir Essid. De graves menaces ont été proférées à l'égard de Mr. A. Ben Salah; Mr. B. Essid a même été victime d'agression physique.

Contrairement aux vœux populaires maintes fois exprimés et malgré son attachement proclamé au respect des droits de l'homme, le pouvoir continue par ailleurs à refuser la proclamation d'une loi d'amnistie générale.

La nouvelle loi sur la presse est, quant à elle, tout aussi restrictive, antidémocratique et répressive. Par certains aspects, les atteintes aux libertés d'expression et de publication se sont aggravées (la saisie des journaux dépend du Ministre de l'intérieur et non plus du pouvoir judiciaire). Plusieurs organes ont été suspendus ou fait l'objet de poursuites judiciaires et de condamnations. C'est le cas des hebdomadaires : Al-Mawkif, Le Phare, Réalités etc... La Radio et la Télévision continuent, comme par le passé, à être la voix exclusive du parti et des hommes au pouvoir.

Dans le domaine syndical, les responsabilités du pouvoir ne sont pas moins graves. Ses interventions, tant insidieuses qu'apparentes, dans les affaires intérieures de l'UGTT sont bien connues. Elles ont suscité, alimenté et entretenu les divisions en favorisant systématiquement des hommes qui ont participé en 1986 au coup de force contre la centrale syndicale, creuset de la démocratie, rendant ainsi plus difficile toute solution de nature à préserver la nécessaire unité et l'autonomie syndicale.

Tout ce dispositif va permettre d'exclure de la compétition toutes les forces progressistes et patriotiques et toute personnalité susceptibles de recueillir des suffrages populaires et de donner aux élections leur enjeu véritable. Il prive le peuple de l'occasion d'exprimer ses inquiétudes et ses mécontentements et de poser les véritables problèmes.

La loi électorale couronne le dispositif antidémocratique en instaurant notamment le parrainage des candidatures qui est une nouvelle mesure discriminatoire et d'exclusion caractérisée.

Non content de ces initiatives, le pouvoir a mené des tractations avec ceux qui ont accepté d'entrer dans son jeu électoraliste parmi les formations reconnues ou non, avec pour objectif la distribution de circonscriptions et l'entente préalable sur l'attribution de sièges aux différents partenaires.

Tout ceci achève de transformer la consultation électorale en une simple ratification de choix et d'ententes intervenus hors de tout contrôle populaire.

L'objectif du pouvoir devient dès lors parfaitement clair. Il consiste à mettre en place une Chambre pluraliste d'apparence, résultat de tractations politiciennes, et de confirmer le Président de la République dans ses fonctions et dans ses attributions. De fait, le chef de l'Etat est d'ores et déjà le candidat du parti au pouvoir ainsi que de tous les partis reconnus sans aucune exception. Son élection constitue donc un retour de fait à la candidature unique tant décriée par ailleurs et ne peut que revêtir un aspect plébiscitaire qu'on croyait à tout jamais révolu. Le pouvoir pourra ainsi faire avaliser sa politique sans avoir eu besoin de l'exposer à l'opinion publique, et, à plus forte raison de la soumettre au débat contradictoire et de la confrontation des politiques alternatives.

Or, il apparaît clairement que, dans tous les domaines, la politique actuelle du pouvoir est en continuité avec celle, poursuivie par les gouvernements précédents. Il s'agit, dans le domaine économique, d'un libéralisme incontrôlé et extraverti qui a conduit à la crise sociale marquée par la journée tragique du 26 janvier 1978, par les événements de Gafsa, les drames de janvier 1984 dits de la "Révolte du pain" ainsi que par les répressions répétées dirigées contre les organisations politiques et contre les syndicalistes, notamment après le coup de force de 1986 visant l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT).

Cette politique demeure caractérisée par l'application systématique de mesures préconisées par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BIRD). Cette politique conduit inéluctablement à l'aliénation accélérée du secteur public au profit des intérêts privés. Elle a aussi mené à l'aggravation de l'endettement extérieur de l'Etat et renforcé les privilèges - exorbitants - des sociétés capitalistes internationales. Ces mesures sont également la cause essentielle de la paupérisation du pays, de l'extension du chômage et de la misère qui frappent la jeunesse tunisienne sans épargner même les porteurs de diplômes. Le nombre actuel de chômeurs dépasse quatre cent mille (400.000). Ces mesures creusent, de plus en plus, les inégalités régionales et sociales, lesquelles ont accentué l'enrichissement illicite, l'affairisme, la spéculation, le gaspillage et le luxe insolent avec leurs corollaires, la corruption et les scandales à répétition. Leurs conséquences ultimes sont de grever l'économie nationale, d'hypothéquer l'avenir du pays et d'aggraver sa dépendance.

Dans le domaine de l'Education Nationale, la situation n'a cessé d'empirer du fait de l'insuffisance des budgets alloués eu égard aux besoins grandissants de l'Université et des Ecoles aujourd'hui menacées d'étouffement.

Cet état de dégradation sert déjà d'alibi à l'extension de l'enseignement privé au dépens de l'enseignement public, y compris l'enseignement supérieur. Cette privatisation du système éducatif ne peut engendrer que des formes supplémentaires de sélection par le moyen le plus brutal et le plus injuste : l'argent.

En refusant de prendre des initiatives sérieuses en faveur d'une arabisation pourtant nécessaire dans le domaine de l'enseignement et de la culture, le pouvoir a choisi une politique ambiguë qui est d'ores et déjà exploitée, au niveau des publications et des médias par des courants réactionnaires.

A travers les élections, le pouvoir cherche aussi une caution à une politique étrangère dans le domaine arabe et maghrébin, plus attachée au spectaculaire et à des objectifs de conjoncture qu'à une démarche réfléchie servie par une vision à long terme. Cette politique menace de porter atteinte à la crédibilité de notre pays et de compromettre son rôle au sein d'un Maghréb arabe dont la construction et l'unité doivent être réalisées sur des bases durables et saines.

Il est de notre devoir, dans ces conditions de rappeler à nouveau les enjeux qui découlent d'une telle situation.

Il s'agit, encore une fois et en premier lieu, de lutter contre toutes les entraves dressées par le pouvoir, dans le but d'empêcher l'expression véritable de la volonté populaire et de dénoncer tous les aspects répressifs et restrictifs des lois anciennes ou nouvelles qui empêchent le peuple d'exercer pleinement et entièrement sa souveraineté.

Il est enfin temps que toutes les forces démocratiques prennent leurs responsabilités et agissent fermement pour que soient levés tous les obstacles à une consultation libre et véritablement pluraliste.

Tous les hommes animés par la volonté de sauver le pays des dangers qui le menacent, doivent relever le défi, en montrant qu'il existe une autre politique qui rompe radicalement avec les pratiques du passé et cela dans tous les domaines, ouvrant la voie à une réelle intervention du peuple dans la conduite de ses affaires.

Une alternative existe. Les forces progressistes, patriotiques et populaires existent aussi. Seule leur union est capable de mobiliser le peuple déçu dans son attente par les demi-mesures et les promesses non tenues. Cette union doit lui permettre de s'exprimer librement sur la scène politique. Il est temps que l'opposition populaire prenne ses responsabilités dans l'union et propose une politique nouvelle capable de contribuer à la solution des problèmes réels du pays.

COMITE PREPARATOIRE POUR L'UNION DES
FORCES PROGRESSISTES EN TUNISIE.

PREMIERES SIGNATURES :

- MOUVEMENT D'UNITE POPULAIRE (TUNISIE) -
FEDERATION D'EUROPE.
- MOUVEMENT BAATH EN TUNISIE - SECTION FRANCE.
- PARTI DU TRAVAIL TUNISIEN (7° CONGRES) -
FEDERATION FRANCE.

Paris le 10 mars 1989

نداء الى الشعب التونسي
بمناسبة الانتخابات الرئاسية والتشريعية

=====

ان الاجماع الوطني بتونس، خلافا لما تردده وسائل الاعلام الرسمي، غير متوفر . ذلك انه لم يشمل، مثلما يقتضيه الامر، مجمل القوى السياسية، ولا من باب أولى وأحرى التيارات الوطنية والتقدمية . وهكذا تحولت الآمال التي تولدت إبان سقوط سلطة النظام الفردي منذ اكثر من عام مضى، الى استياء وشعور بالكبت والاحباط حيث لم تتجدد القطيعة التي طالما انتظرها الشعب، مع ممارسات الماضي على مختلف الاصعدة :

الاقتصادية والسياسية والاجتماعية والثقافية .

ان القوى الوطنية والتقدمية - وعيا منها بدقة الوضع وأهميته - تعبر عن قلقها وحرصها على الحفاظ على الاستقلال الوطني للبلاد وعلى تطوير المكاسب الشعبية .

ان القوى الوطنية والتقدمية قادرة، بل ويتحتم عليها رغم خصوصياتها ان تتجمع في صلب جبهة عريضة ذات مواصفات وأهداف محددة بوضوح، لكي تضع حدا للخلط ومحاولات الاحتواء . ان مهمة تاريخية ملقاة على عاتقها اليوم حتى تكون في مستوى الامال الشعبية الحقيقية المعقودة عليها، تلك الآمال المتمثلة في التغيير التقدمي الديمقراطي .

ولبلوغ هذا الهدف، تشكلت لجنة تحضيرية أخذت على عاتقها القيام بما يلي :

- (١) - اتخاذ مبادرات مشتركة تستجيب وضرورات المرحلة السياسية الآنية .
- (٢) - الاتصال بممثلي مختلف التيارات الوطنية والتقدمية بدون استثناء .
- (٣) - اعداد مشروع برنامج يضع الاسس الاولى لانجاز هذه الجبهة واقترح سياسة بديلة .

ان الوضع يحدونا الى اليقظة . فتحت غطاء الانتخابات نشهد اليوم الاعداد لاستفتاء بهدف مبايعة وترسيخ رجال النظام في السلطة وتكريس سياستهم بدون أي مقارعة حقيقية بين الاشخاص وبين البرامج . كل ذلك يتم في ظروف تشهد غياب الديمقراطية وتطغى عليها المتاجرة والحسابات " الانتخابية " .

ان النظام يتحمل مسؤولية هذا الوضع، كما تتحملها معه التشكيلات السياسية الاخرى التي قبلت ان تقدم له الدعم وتضفي عليه المصداقية . وبالتالي فانه يصبح من المشروع أن نتساءل عن أهداف السلطة وعن الوسائل التي توظفها لبلوغ تلك الاهداف. ويصبح من الضروري ان نتفحص الظروف التي منذ البداية طرحت فيها مسألة الانتخابات . بعد رفض اجراء انتخابات عامة غداة التغيير الذي حصل على رأس الدولة بتاريخ ٧ نوفمبر ١٩٨٧، الشيء الذي مكن السلطة من تجنب أي تدخل شعبي يوءثر على سير

الاحداث ، تم تنظيم انتخابات جزئية سمحت للحكومة باختبار ردود فعل المواطنين ، وأبرز الاقتراع ان الاصوات لم تتجه بصفة آلية لا نحو مرشحي السلطة ولا لفائدة مرشحي المعارضة الرسمية . ولعل مثال كل من قصر هلال وقفصة أكبر دليل على ذلك ، هذا بالرغم من التزييف المفضوح الذي طغى على هذه الانتخابات باعتراف رئيس الدولة نفسه علنيا ، حيث فاز بعض المرشحين المستقلين او حصلوا على تأييد شعبي عريض .

وبسبب خوف النظام من أن يرى فشل مرشحيه يتخذ شكل الانكار الشعبي له تم التراجع في الوعود المتعلقة باجراء انتخابات جزئية في ربيع ١٩٨٩ وانتخابات عامة في نوفمبر ١٩٨٩ بدون ادنى تفسير على الرغم من التزام رئيس الجمهورية نفسه بذلك في سبتمبر ١٩٨٨ اثناء زيارته الى فرنسا في حديث ادلى به الى صحيفة "لو موند" الفرنسية .

لا بد من التذكير هنا بأن التنقيحات الدستورية التي صوت عليها موعرا نواب مطعون في شرعيتهم ، هي التي أعطت السلطة المطلقة لرئيس الدولة في ان يختار بكل حرية تاريخ الانتخابات وطبيعتها . هذا كما تم الابقاء على صلاحيات الرئيس كما كانت بالرغم من شططها وعدم خضوعها لآلية رقابة الشيء الذي أدى في السابق الى السلطة الفردية والتجاوزات التي يعرفها الجميع . ولحماية نفسها من المفاجآت غير السارة ، سنت السلطة قانونا تعسفا تجاه الاحزاب السياسية والصحافة . ان قانون الاحزاب اللاديمقراطي والتعسفي يهدف بوضوح الى الحد من تعدد الاحزاب . حيث لم يتم الاعتراف بأحزاب مثل الحزب العمالي التونسي والتجمع الوحدوي وحركة البعث وحركة الوحدة الشعبية وغيرها على الرغم من كونها تقدمت بطلب تأشيرة قانونية طبقا للصيغ القانونية الى الدوائر المعنية . وتدخلت السلطة في الشؤون الداخلية لأحزاب مثل حزب الوحدة الشعبية والتيار القومي ، مبدية العزم على خلق أزماء لها على رأس المنظمات السياسية قصد اخضاعها ، هذا كما تعددت المناورات البوليسية والمحاولات الزجرية ضد قادة بعض التشكيلات السياسية المعارضة ، وخاصة ضد كل من السيد أحمد بن صالح والسيد البشير الصيد . وقد وجهت تهديدات خطيرة ضد شخص أحمد بن صالح فيما تعرض السيد البشير الصيد بالفعل الى اعتداء بالضرب جسديا .

ان السلطة على الرغم من الآمال التي عبر عنها الشعب في العديد من المرات ، وبرغم تصريحاتها على التمسك باحترام حقوق الانسان ، تصر على رفضها سن قانون عفو تشريعي عام .

ان القانون الجديد الذي يتعلق بالصحافة يتميز هو الآخر بالتعسفية واللاديمقراطية . بل ان انتهاكه لحرية التعبير والنشر قد تفاقم أكثر من ذي قبل في بعض الواجه (أصبح منع الصحف يصدر من وزير الداخلية وليس من السلطة القضائية) وقد تم منع العديد من الصحف عن الصدور وملاحقتها عدليا ومقاضاتها ، مثل "الموقف" و"الوفار" و "ريالتي" الخ ... اما الاذاعة والتلفزة فهي لا تزال مثلما كانت في السابق ، صوتا للحزب الحاكم ورجال السلطة فقط .

اما في المجال النقابي ، فان مسوءولية النظام لا تقل خطورة عن المجالات الاخرى .
وتدخله الظاهري والباطني في الشؤون الداخلية للاتحاد العام التونسي للشغل
معروف لدى الجميع حيث كان ذلك التدخل سببا ومدعاة ومشارا للانقسامات التي
جاءت برجال ساهموا في محاولة تدجين منظمة الشغيلة سنة ١٩٨٦ . تلك المنظمة
التي تعتبر منشأ ومختبر الديمقراطية ببلادنا . وقد أدى كل ذلك الى تعطيل كل
حل من شأنه ان يحافظ على وحدة المنظمة النقابية واستقلاليتها الضروريتين .

ان هذه الاجراءات سوف تؤول الى اقضاء كافة القوى التقدمية والوطنية ، وكل
شخصية قادرة على الفوز باجماع شعبي واعطاء بعد حقيقي للانتخابات وهي تحرم
الشعب فرصة التعبير عن قلقه وعدم رضاه ومن طرح مشاكله الحقيقية .

ان قانون الانتخابات جاء تكملة للاجراءات اللاديمقراطية حيث سن عملية تبني
المرشحين والتي هي عملية اقضاء موصوف .

وبالاضافة الى ذلك قامت السلطة بالاتصال بكل من قبل الدخول في لعبتها الانتخابية ،
سواء من بين التشكيلات المعترف بها او غيرها ، بهدف تقسيم الدوائر الانتخابية
والتفاهم المسبق على توزيع المقاعد .

كل هذه الالاعيب أدت الى تحويل الانتخابات الى مجرد فرض الاختيارات وصفقات
تمت بعيدا عن أي ارادة شعبية .

وهكذا يصبح هدف السلطة واضحا كل الوضوح ، ومتمثلا في اقرار برلمان ليس له من
التعددية سوى ما هو ظاهر جاء نتيجة مساومات سياسية رخيصة ، وكذلك اقرار
رئيس الجمهورية في وظيفته وملاحياته . ان رئيس الدولة هو من الآن بهذا الشكل
ليس مرشح الحزب الحاكم فقط وانما مرشح الاحزاب المعارضة المعترف بها بدون
استثناء . كما ان انتخاب الرئيس سيتخذ صيغة المبايعة وهو لن يكون في هذه
الحال سوى عودة الى المرشح الواحد ، ذلك الوضع الذي طالما قاومناه والذي
كنا نعتقد انه ولّى بدون رجعة . حيث يمكن للسلطة بهذا الشكل ان تمرر سياستها
دون الاحتكام الى الرأى العام ، وكذلك دون الخوض في نقاشات تناظرية تقابل تلك
السياسة بسياسات بديلة .

ان السياسة الحالية للسلطة تبدو بكل ووضوح تواملا للسياسات المتبعة من قبل
الحكومات السابقة في كل المجالات حيث تنتهج السلطة في المجال الاقتصادي سياسة
ليبرالية متسببة ومنفتحة الى حد التبعية الى الخارج . ان تلك السياسة
الاقتصادية هي التي أدت الى الازمة الاجتماعية ، التي كانت من أبرز سماتها
احداث ٢٦ جانفي ١٩٧٨ الدامية ، وكذلك أحداث قفصة ١٩٨٠ ، ومأساة جانفي ١٩٨٤
المعروفة " بثورة الخبز " ، ووصول الى القمع المتكرر والمسلط على التشكيلات
السياسية وعلى النقابيين ، خاصة بعد ضرب الاتحاد العام التونسي للشغل في ١٩٨٦ .

ان هذه السياسة الاقتصادية لا تزال خاضعة الى أوامر وتوجهات البنك العالمي وصندوق النقد الدولي . وهي تقود حتما الى اخضاع القطاع العام الى المصالح الخاصة الضيقة . كما انها أدت حتى الآن الى تفاقم مديونية البلاد تجاه الاجنبي والى تعزيز الامتيازات المجحفة للشركات الرأسمالية العالمية . ان هذه الاجراءات هي السبب الرئيسي لافقار البلاد وزيادة تفشي البطالة والبطء في صفوف الشباب التونسي بمن فيهم حملة الشهادات العليا . ويتجاوز حاليا عدد العاطلين عن العمل أربعمئة الف (٤٠٠.٠٠٠) . كما تؤدي تلك الاجراءات الى استفحال الفوارق الاجتماعية والجهوية مما زاد في الثراء الغير المشروع، والمضاربات، والتبذير والبذخ مع كل ما يتبع ذلك من فساد وفضائح متكررة . ان هذا الوضع لم ينتج عنه سوى : تدهور الاقتصاد الوطني وارتهان مستقبل البلاد وزيادة تبعيتها .

وفي مجال التربية ، ازداد الوضع تفاقما من جراء نقص الميزانيات المرصودة ، امام الحاجيات المتزايدة للجامعات والمعاهد الدارسية التي بلغت حدا . اصبحت معه اليوم مهددة بالاختناق . ان هذا الوضع المتدهور للمؤسسة التربوية هو الذي كان تعلقة لانتشار "التعليم الحر" على حساب التعليم العمومي بما في ذلك مرحلة التعليم العالي . وهذا يمثل بدوره شكلا اضافيا من أشكال الانتقائية بأفضع الوسائل وأكثرها ظلما : ألا وهي المال .

كما اختارت السلطة برفضها لاتخاذ مبادرات جديدة في سبيل التعريب ، برغم ضرورته في مجالي التعليم والثقافة ، اختارت سياسة ضاببية سرعان ما تتم استغلالها على مستوى النشر ووسائل الاعلام من قبل تيارات رجعية .

هذا كما تبحث السلطة عبر الانتخابات ، عن نوع من المساندة لسياستها الخارجية على الصعيدين العربي والمغاربي ، تلك السياسة التي تميل الى البحث عن المشاهد التمثيلية وعن الاهداف الظرفية أكثر من التفكير الجدي ضمن نظرة بعيدة المدى . ان هذه السياسة تهدد بالنيل من مصداقية بلادنا ومن دورها في صلب مغرب عربي يجب ان يتحقق بناؤه ووحدته على اسس سليمة ودائمة .

انه لمن واجبا ان نذكر ضمن هذه الظروف ، مجددا ، بالرهانات التي يملئها هذا الوضع .

يتعين علينا أولا وقبل كل شيء الوقوف دون كافة العراقيل التي يقيمها النظام بهدف خنق التعبير الحقيقي للارادة الشعبية ، كما يجب ادانة كافة الاوجه التعسفية والتقييدية للقوانين القديمة والجديدة التي من شأنها ان تمنع الشعب من ممارسة سيادته كاملة .

لقد حان الوقت لكي تتحمل كامل القوى الديمقراطية مسؤولياتها وتعمل جديا لازالة كل العراقيل التي تقف حاجزا دون استشارات حرة وتعددية حقة .

انه يتعين على كافة الرجال الذين تحدوهم الارادة الصادقة لانقاذ البلاد من المخاطر التي تتهددها ان يقفوا بوجه التحديات وان يدللوا على وجود سياسة أخرى تقطع جذريا مع ممارسات الماضي، وذلك في كافة الميادين وتسمح بأن يمسك الشعب فعليا بزمام الامور ويرعى شؤونه بنفسه .

ان السياسة البديلة ممكنة، والقوى التقدمية والوطنية والجماهيرية موجودة هي الاخرى، ولم تعوزها سوى الوحدة التي هي القادرة على تعبئة الشعب الذي مل الانتظار وشعر بالاحباط من أنصاف الحلول والوعود التي لم يوف بها . ان تلك الوحدة سوف تمكن هذه القوى من التعبير عن آرائها على الساحة السياسية بكل حرية، وقد آن الاوان لكي تتحمل المعارضة الشعبية مسؤولياتها في التوحد، وتقترح سياسة جديدة قادرة على المساهمة في ايجاد حلول للمشاكل الحقيقية للبلاد .

اللجنة التحضيرية لاتحاد القوى التقدمية بتونس
الامضاءات الاولى = - حركة الوحدة الشعبية (تونس) - جامعة اوربا
- حركة البعث بتونس - فرع فرنسا
- حزب العمل التونسي (المؤتمر ٧) جامعة فرنسا

باريس في ٥ مارس ١٩٨٩

DECLARATION COMMUNE

Convaincus du droit de notre peuple à une vie démocratique réelle, garantissant les libertés individuelles et publiques sans exclusive aucune, les représentants des partis et mouvements politiques signataires de cette déclaration, soulignent que la politique suivie depuis le changement opéré à la tête de l'Etat en Novembre 1987, ne répond nullement aux aspirations démocratiques pour les quelles les masses populaires et les forces du progrès ont consenti de lourds sacrifices durant plus de trente ans de pouvoir absolu et personnel. Ils estiment plutôt que ce changement n'est qu'une tentative du pouvoir pour reprendre son souffle.

En effet, le pouvoir continue à refuser la promulgation d'une amnistie générale, se bornant à des mesures de grâce limitées et sélectives, comme il continue à refuser le visa légal à plusieurs associations, partis et mouvements politiques; bien plus, il a fait voter une loi organique sur les partis qui est en contradiction avec les principes démocratiques et l'Article Huit de la Constitution, excluant arbitrairement plusieurs partis et mouvements légitimes de la scène politique.

De même, le pouvoir continue à hypothéquer et à étouffer la liberté d'expression, en maintenant l'esprit repressif du Code de la Presse et en refusant le visa à un grand nombre de publications. Il continue à ordonner le "black out" total à l'encontre des partis et mouvements non reconnus. La saisie des journaux et la censure sont une pratique courante du pouvoir qui ne cesse de monopoliser tous les moyens médiatiques notamment la Radio et la Télévision Tunisienne. Le Code Electoral a été révisé dans un sens anti-démocratique introduisant de nouvelles conditions repressives à même de garantir la pérennité de la main-mise du parti au pouvoir sur les Conseils Municipaux, la Chambre des Députés et la Présidence de la République.

Quant aux amendements de la Constitution, s'ils ont aboli la présidence à vie et la succession automatique du Premier Ministre à la Présidence, ils ont, par contre, renforcé les pouvoirs de la Présidence de la République; toutes ces modifications sont contraires aux aspirations profondes des masses populaires à la démocratie réelle puisque adoptées par une Assemblée non représentative. Par ailleurs, notre pays continue de vivre les pratiques repressives: interpellations, intimidations, procès politiques etc... à l'encontre des militants de différentes tendances.

Toutes ces considérations et atteintes aux libertés démocratiques ne répondent nullement aux aspirations de notre peuple à la démocratie réelle et ne visent en fait qu'à instaurer une démocratie contrôlée et sur mesure.

C'est pourquoi, les partis et mouvements politiques signataires de cette déclaration, proclament leur engagement à continuer la lutte pour l'avènement d'une démocratie réelle qui exige au préalable:

- * La promulgation d'une amnistie générale.
- * L'abrogation des lois repressives et anti-constitutionnelles.
- * Le droit à tous les partis, mouvements politiques et associations à l'existence légale et l'arrêt de toute ingérence dans leurs affaires internes.
- * Le respect de la liberté d'expression et d'édition.
- * Le respect de la souveraineté populaire en garantissant, sans exclusive aucune, à tous les citoyens, leur droit inaliénable à l'éligibilité et au vote.
- * Le respect de l'autonomie des organisations de masse.

MOUVEMENT DE L'UNITE POPULAIRE
Brahim HAYDER

PARTI COMMUNISTE DES OUVRIERS DE TUNISIE
Hamma HAMMAMI

Tunis, le 18 Janvier 1989
RASSEMBLEMENT UNIONISTE
Béchir ESSID

PARTI DE L'UNITE POPULAIRE
Jalloul AZOUNA

La difficile démocratisation du Maghreb

La toile de fond, c'est la misère, le chômage endémique, l'arbitraire et le sous-développement

BOREK ZOFKA

Ancien fonctionnaire international

L'ÈRE de la détente, engagée par le dialogue des superpuissances, par Ronald Reagan et Mikhail Gorbatchev personnellement, a fait naître des espoirs justifiés pour la libéralisation des régimes surgis après la décolonisation française en Afrique du Nord. La graduelle déchéance et finalement la chute du leader le plus occidentalisé, le président à vie Habib Bourguiba en Tunisie, ont inauguré dans ce pays le plus proche de l'Europe par sa manière de vivre un régime moins autoritaire, grâce à un coup d'État semi-légal, perpétré par un homme de loi et d'ordre, général-élève de Saint-Cyr, ancien responsable de la Sûreté tunisienne, ancien ministre de l'Intérieur, formé dans les écoles de renseignement de France et des Etats-Unis, ancien premier ministre par la volonté de Bourguiba, Son Excellence Zine el Abidine Ben Ali. C'était aux petites heures du matin du 7 novembre 1987 quand le grand malade Bourguiba, certifié ainsi par une pléiade de médecins, fut transféré avec beaucoup d'égards dans une résidence privée près de Tunis. On a osé changer un immuable état de choses qui durait depuis l'indépendance.

La détente internationale a amené en même temps un lent dialogue entre le Maroc et le Front Polisario combattant pour l'indépendance du Sahara occidental, dominé jadis par l'Espagne colonialiste du général Franco. L'occupation militaire par le Maroc de ce vaste territoire pauvre et hostile fit naître au Royaume chérifien un front national revendiqué, comme le territoire sahraoui lui-même, par le parti Istiqlal, mené à cette époque-là par un seigneur de la ville féodale de Fès, Allal Al Fassi, bien avant l'indépendance.

La mort indue du grand monarque libéral que fut Mohammed V amena au trône son fils Hassan II, qui a graduellement réussi à intégrer dans le cadre de son régime l'opposition politique et syndicale. L'affairisme voyant et omniprésent a toutefois abouti à des allégations de corruption par l'État, présentées par le quotidien parisien *Le Monde* à propos de la construction d'une immense mosquée à Casablanca par le roi, qui menace de poursuites judiciaires le journal réputé intègre. Cela fait plutôt penser aux contrats de Pentagone accordés à Washington ou à la condamnation en cour d'assises du beau-fils de Léonid Brejnev à Moscou. La démocratie n'en a pas beaucoup profité au Maroc.

Il a fallu un « spasme algérien », d'après André Fontaine, du *Monde*, pour que les choses changent un peu sous le président Chadi. Une récente consultation de la population y était un peu plus démocratique, après les morts, blessés et torturés, par les policiers algériens, non pas par les paras de Massou ou les colonels vaincus à Dien Bien Phu, imbibés de maïs.

La Tunisie a acquis son indépendance, grâce à Pierre Mendès-France, avec peu d'effusion de sang, et l'éloignement du pouvoir du sénile Bourguiba s'est fait sans violence. Aussi est-il peu explicable que le nouveau pouvoir personnel en Tunisie ne se croit pas obligé de se faire légitimer par des moyens d'un État de droit, tel qu'en Occident, dont le Maghreb est la partie arabe, nous le concevons. Même le général Charles de Gaulle, qui a autrement « mérité de la patrie » que le général Zine el Abidine Ben Ali, a senti le besoin de légitimation par des procédés constitutionnels normaux, avant de créer une Ve République. Malheureusement, la légitimation du nou-

veau régime personnel tunisien pose des problèmes au moment où les élections parlementaires et présidentielles sont prévues pour avril 1989, sous le signe apparent du multipartisme.

On connaît un seul candidat présidentiel pour le moment : le général Ben Ali, avec deux de ses amis de la même promotion de l'école militaire de Saint-Cyr, domine un bureau politique de sept personnes du toujours omnipuissant Rassemblement constitutionnel démocratique, ancien Parti unique socialiste destourien (PSD). En théorie, il y a six partis politiques reconnus, appelés à la compétition d'avril, mais trois seulement ont plus d'une poignée de membres.

Ce sont le RDC gouvernemental, le Mouvement des socialistes démocrates (MSD) de Me Ahmed Mestiri, un avocat tunisois de haute bourgeoisie, ancien ministre de Bourguiba, et le Parti communiste tunisien (PCT), reconnu déjà avant l'indépendance, à cause des amitiés per-

sonnelles de son fondateur et feu secrétaire général et le futur président Bourguiba. Le PCT et son journal ont toujours été admis, ont pu participer aux dernières élections partielles sous le général Ben Ali; même si la presse et certaines actions du MDS de Me Mestiri ont été harcelées. Les trois autres soi-disant partis ne sont que des permis de taxi qui cherchent leur clientèle dans la rue. L'un d'eux, le Parti d'unité populaire (PUP), fut fondé par le président Bourguiba lui-même, afin de scinder le MUP d'Ahmed Ben Salah, et fut pendant un certain temps financé par le colonel Khadafi.

Un fait nouveau s'est toutefois affirmé lors de la célébration de l'anniversaire de l'assassinat du leader syndical et seul porte-parole valable du nationalisme tunisien aux yeux des autorités françaises du protectorat, Ferhat Hached, le 5 décembre 1988. Un front commun des « partis et mouvements non reconnus » fut formé autour du MUP de M. Ben Salah. Un des participants est l'aile

scissionniste du PUP qui a élu ABS comme président d'honneur. Le programme politique de ce front commun sera publié un de ces jours.

L'enjeu actuel est la démocratie, comme un peu partout de nos jours. Il y aura en avril des élections prévues en Tunisie ou une mascarade truquée au départ. Il ne s'agira pas, de toute façon, d'une démocratie parlementaire à la britannique, de « nous, le peuple des Etats-Unis », ni de l'hémicycle du palais Bourbon. La toile de fond dans tout le Maghreb est la misère, le chômage endémique, l'arbitraire et le sous-développement.

De plus, la statue du colonel Khadafi, avec ses revenus pétroliers, par rapport à une population faible, son usine à gaz, ainsi que ses rêves de domination, jette l'ombre surtout sur la voisine Tunisie qui a désespérément besoin d'argent pour relancer son économie défaillante. Les militaires ne savent pas toujours comment gouverner les faits socio-économiques.

Le Devoir, jeudi 23 février 1989

CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Benoit Lauzière

Rédacteur en chef: Paul-André Comeau

La démocratisation en Tunisie

La douche froide

L'ouverture pratiquée par le président Ben Ali montre ses limites

■ Un peu plus d'un an après la destitution de Bourguiba et l'arrivée au pouvoir du président Ben Ali, le 7 novembre 1987, l'ouverture annoncée par le nouveau régime montre ses limites.

La démocratie est-elle devenue en Tunisie «un slogan creux, un mot-

PAR

Blaise LEMPEN

fétiche qui relève de la langue de bois»? Ces mots sont du professeur Hichem Jait, qui s'est vu confisquer son passeport après la publication d'un éditorial dans l'hebdomadaire *Réalités* du 16 décembre dernier.

«Le fait que nous ayons donné un soutien critique à l'action en faveur de la démocratie et des droits de l'homme menée par le régime actuel nous impose le devoir de mise en garde, de vigilance à l'égard de toutes menées antidémocratiques», affirme Hichem Jait, qui dénonce tour

à tour «la peur de la vérité», «une certaine mentalité autoritariste», «l'autocensure qui s'est installée dans la presse indépendante», «les pouvoirs exorbitants du président de la République».

Désillusion

Des élections auront lieu le 9 avril prochain. Elles sont jouées d'avance. Les opposants sont condamnés à faire de la figuration en l'absence de débat démocratique. L'an dernier, Ben Ali a habilement manœuvré en profitant d'une réaction anti-Bourguiba dans l'opinion, due aux errements du vieux dirigeant. Réalisant ses promesses de libéralisation, il a annoncé le 22 juillet et le 5 novembre des mesures de grâce concernant 13 715 personnes.

Mais l'heure est déjà à la désillusion. Certains des opposants libérés sont privés de leurs droits civiques et politiques, comme le secrétaire général du MTI, l'avocat Abdelfattah Mourou et d'autres responsables de cette formation, qui attend tou-

jours sa légalisation. Ahmed Ben Salah a bien été autorisé à rentrer en Tunisie, mais on ne lui a pas rendu ses droits civiques. La maison de Mzali, condamné à l'époque pour des vétilles, a été perquisitionnée et l'ex-premier ministre, toujours en exil, a demandé en vain un geste du président Ben Ali à son égard. Le Mouvement d'unité populaire s'est plaint de «tracasseries policières et administratives». Les médias sont soumis à des pressions discrètes et fermes.

«On n'arrête pas de nous dire que la justice est devenue souveraine et indépendante. Je n'en ai nullement l'impression», ajoute Hichem Jait, qui précise sa pensée: «Plus grave encore: elle instruit et juge des procès politiques par la bande, par le petit côté des choses.»

Qu'est-ce qui a changé en Tunisie par rapport à la période de Bourguiba? Peu de choses. C'est toujours la volonté du Prince qui fait la loi.

B. L.

حركة الوحدة الشعبية تونس

MOUVEMENT D'UNITE POPULAIRE
-TUNISIE-

NOTE DU SECRETARIAT DU MUP SUR LA SITUATION D'AHMED BEN SALAH

I. De retour à Tunis le 16 juin 1988 après 18 ans de prison et d'exil, Ahmed Ben Salah demeure l'objet de tracasseries de plus en plus vexatoires et harassantes.

Avant même son retour, et à l'occasion d'une mesure de grâce, on lui signifia par le truchement de l'Ambassadeur de Tunisie à Genève que :

1.- La grâce d'Ahmed Ben Salah ne s'étendrait pas aux droits politiques et civiques qui lui avaient été otés par une haute cour créée expressément, en 1970, à cet effet, en vue de sa condamnation après son inculpation et son arrestation. Cette haute cour avait été, il faut le rappeler, constituée en contradiction totale avec les lois en vigueur et cela avait été aisément démontré par des juristes.

2.- L'obligation pour Ahmed Ben Salah de signer un engagement de s'abstenir de toute activité politique.

3.- Le non-respect de cet engagement entraînerait immédiatement à son encontre une action de police et de justice.

Ahmed Ben Salah a refusé de signer quoi que ce soit considérant que cela n'était pas digne d'un pouvoir qui prétendait instaurer des moeurs démocratiques et que la condamnation de 1970 par la haute cour avait été reconnue depuis longtemps comme ayant été la plus grave injustice commise depuis l'indépendance de la Tunisie.

De plus quand Ahmed Ben Salah publia une déclaration à la suite du changement du président, sa déclaration avait été publiée et diffusée par tous les médias officiels, cette déclaration avait pourtant bien été un acte politique.

Malgré les exigences du "nouveau pouvoir", Ahmed Ben Salah rentre en Tunisie.

II. Dès son arrivée à l'aéroport accompagné de nombreux amis originaires de divers pays, il fut empêché d'aller à la rencontre des foules qui attendaient son arrivée à l'aérogare et il fut conduit dans un autobus où on lui signifia à nouveau qu'il n'avait pas le droit de faire de déclaration et qu'il lui était interdit d'aller au siège du Mouvement d'Unité Populaire et de mener une quelconque activité politique... Ensuite, avec sa femme, seule personne à avoir été autorisée à l'accueillir à l'aéroport, il fut conduit en voiture, par des policiers en civil, jusque chez lui.

Il convient de signaler ici, que la police n'était pas intervenue, bien qu'elle ait manifesté une présence parfois très "sensible", particulièrement durant les jours où un véritable flot de visiteurs exprimèrent la joie d'une large partie de la population. Le très chaleureux accueil réservé un peu plus tard à Ahmed Ben Salah par sa ville natale et sa région n'a pas non plus été troublé par la présence de la police.

III. Durant ce premier séjour en Tunisie Ahmed Ben Salah a été reçu par le nouveau chef de l'Etat; accueil qui fut chaleureux et cordial.

Lors de la rencontre, le nouveau chef de l'Etat a écouté les analyses d'Ahmed Ben Salah concernant l'avenir et la construction démocratique dans le pays. Il a très nettement laissé entendre à Ahmed Ben Salah que le problème de ses droits civiques et politiques était plutôt une "formalité" et que la reconnaissance du MUP serait réalisée.

Cependant, malgré ces moments d'éclaircie, Ahmed Ben Salah a dû affronter les tribunaux et ce, malgré certaines promesses et aussi malgré les stipulations des lois en vigueur. Le tribunal réuni à l'effet de juger à nouveau l'affaire de l'évasion de prison ainsi que l'affaire de la création du MUP, ce tribunal prononça l'*acquiescement* d'Ahmed Ben Salah.

Mais demeurant toujours non résolue la question des libertés politiques et civiques comme demeurait en suspens la question du visa pour le Mouvement d'Unité Populaire né pourtant en 1973 comme opposition au cours négatif et oppressif pris par le pouvoir de Bourguiba.

En réalité, le nouveau pouvoir a dès le départ écarté l'idée d'une amnistie générale qui aurait favorisé la conduite d'une démocratisation réelle des institutions et des pratiques du pouvoir. Aujourd'hui, une pleine contradiction entre le discours et la réalité demeure.

Durant tout le temps du premier séjour, une voiture de police restait en permanence devant la maison d'Ahmed Ben Salah et le suivait dans tous ses déplacements.

IV. Au cours de son second séjour, Ahmed Ben Salah devait enregistrer une certaine escalade :

1. à son arrivée à l'aéroport, son passeport lui fut retiré sans explication.
2. les contrôles d'identité des visiteurs étaient exercés plus fréquemment.

3. le ministère de l'intérieur convoqua les dirigeants du MUP à deux reprises, il leur signifia que le visa ne pouvait pas être accordé car Ahmed Ben Salah n'avait pas recouvré ses droits civiques et politiques...

Cependant, brusquement un jour, deux cadres du ministère de l'intérieur se présentèrent chez Ahmed Ben Salah pour lui remettre son passeport... sans aucune explication.

Ahmed Ben Salah a pu repartir librement en Europe et rentrer à nouveau en Tunisie pour se retrouver dans une ambiance très concrètement répressive :

1. les contrôles d'identité des visiteurs deviennent systématiques.
2. Ahmed Ben Salah est convoqué au ministère de l'intérieur pour se voir signifier à nouveau qu'il recevait trop de monde, qu'il n'avait pas le droit de mener une activité politique... à la suite de cela les contrôles des visiteurs sont devenus agressifs et provocateurs.
3. On fomenta une sordide affaire de numéro de voiture afin de faire publier un communiqué officiel diffamatoire alors qu'il s'agissait d'une question futile ne dépassant pas, en tout cas, le stade d'une simple contravention...

Ahmed Ben Salah a été convoqué au poste de police pour interrogatoire au cours duquel l'agent voulut lui faire admettre une prétendue falsification de numéro d'immatriculation de son véhicule. Ahmed Ben Salah a démontré qu'il n'en était rien, soulignant que cette voiture qui venait d'arriver en provenance de "Peugeot-France" était la seule qu'Ahmed Ben Salah ait achetée durant toute sa vie... Ahmed Ben Salah a ajouté que la police nationale pouvait avoir un comportement plus digne et ne pas chercher des problèmes sordides à la limite du grotesque.

Maintenant Ahmed Ben Salah se trouve en Europe où il vient d'assister au Conseil de l'Internationale Socialiste qui s'est tenu à Paris les 6 et 7 décembre 1988 et compte demeurer quelque temps, afin de surmonter l'épreuve de harcèlements confinant à la torture.

Le 21 Décembre 1988

COMMUNIQUE

Le Président de la République Monsieur Zine El Abidine BEN ALI vient d'annoncer la création du Conseil Supérieur de l'Emigration (C.S.E.). A cet effet, un comité préparatoire a été nommé et aura pour tâche de :

- préparer les projets d'organisation,
- fixer les missions et le mode d'élection de ses membres.

L'Association des Tunisiens en France (A.T.F.) et l'Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens (U.T.I.T.), associations autonomes et représentatives de la vie associative des Tunisiens en France avaient dès l'arrivée au pouvoir du Président BEN ALI, proposé la création d'un Haut Conseil de l'Emigration.

L'A.T.F. et l'U.T.I.T. se félicitent de l'initiative présidentielle qui en créant le C.S.E., satisfait une des aspirations des associations démocratiques des Tunisiens à l'étranger.

Elles considèrent néanmoins que la composition du comité préparatoire, telle qu'elle a été révélée par la Presse, reflète :

-l'absence de toute concertation réelle avec les associations démocratiques et aboutit à leur exclusion de fait ;

-présente un risque de vider cette structure de sa substance, en écartant des composantes représentatives des intérêts de la communauté tunisienne ;

-l'A.T.F. et l'U.T.I.T. attirent de nouveau l'attention du Président de la République et de l'opinion publique tunisienne sur la nécessité d'assurer à toutes les composantes de l'immigration tunisienne une représentation réelle aux instances et aux décisions qui engageraient son avenir.

Tunis, le Samedi 11 mars 1989

Pour l'A.T.F.

Abderrazak BOUAZIZI

Pour l'U.T.I.T.

Kamel JENDOUBI

NOTE SUR LA SITUATION JURIDIQUE DE M. AHMED BEN SALAH
A LA SUITE DE L'INTERVENTION DE LA GRACE PRESIDENTIELLE DU
30 AVRIL 1988.

Dans le but de lever toutes les hypothèques et de réparer les injustices manifestes commises avant le 7 novembre 1987, le Président Ben Ali a grâcié M. A. Ben Salah qui avait, en 1970, été, à la suite d'un procès entaché d'irrégularité flagrantes et marqué par des manoeuvres qui ont choqué et révolté de nombreux observateurs, condamné pour "haute trahison", à une peine de 10 ans de travaux forcés. Cette mesure de grâce présidentielle, intervenue à la veille du 1er Mai 1988, aurait pu être légitimement lue comme l'expression d'une volonté présidentielle de régler définitivement et de manière honorable, le "Cas Ben Salah".

Or, paradoxalement, la situation de fait dans laquelle se trouve A. Ben Salah ne correspond guère à la situation de droit.

I. La situation juridique de M. A. Ben Salah.

M. A. Ben Salah a été condamné en 1970, à 10 ans de travaux forcés, sous l'accusation de "haute trahison" et cela, sur la base d'une loi votée postérieurement aux faits reprochés. La condamnation fut prononcée par un tribunal "la haute cour" qui ne fut créée par voie législative qu'après l'arrestation de M. Ben Salah.

Trois ans plus tard, en Février 1973, A. Ben Salah réussit, en compagnie d'un de ses gardiens, à retrouver sa liberté; un deuxième procès lui est alors intenté : la chambre criminelle réunie, pour un délit pourtant correctionnel, le condamne par défaut à 5 ans et demi de prison, aucune signification légale n'ayant été remise.

En 1977, A. Ben Salah se trouve à nouveau cité pour les délits de constitution d'organisation illégale et de propagation de fausses nouvelles et condamné à 8 ans de prison, par défaut. A la suite de ce procès, plus connu sous le nom de procès du Mouvement d'Unité Populaire (M.U.P.), l'arrêt prononcé par la Cour de Sûreté de l'Etat n'a pas été signifié à l'intéressé.

Tous ces procès que tout le monde sait aujourd'hui iniques, ainsi que les multiples tentatives d'assassinat qui leur ont succédé n'ont guère entamé la volonté de l'homme A. Ben Salah, de mener une lutte pour la dénonciation du régime en Tunisie.

Le changement intervenu le 7 novembre 1987, à la tête de l'Etat, permettait tous les espoirs quant à la réparation des injustices infligées à un homme respecté et unanimement connu pour avoir servi loyalement son pays.

La grâce présidentielle laisse toutefois entrevoir des limites sérieuses :

1) Cette grâce ne concerne que la première condamnation (1970) et ne couvre pas les deux suivantes.

2) Cette grâce, partielle, ne s'étend pas aux droits civiques et politiques, M. A. Ben Salah se voyant contraint d'attendre que s'écoule un délai de 3 ans avant d'être en mesure d'entamer une procédure de réhabilitation et de recouvrement de ses droits.

3) Cette grâce, de nature présidentielle, ne réalise, partiellement et avec retard que ce que le jeu normal des prescriptions, aurait pu atteindre plus tôt.

S'agissant des deux autres procès (1973 et 1977), les délits présumés étant d'ordre correctionnel, les juridictions concernées ayant écarté la qualification de crimes, la prescription, aurait normalement dû intervenir, au terme de 5 ans, conformément aux dispositions du droit tunisien. C'est pourquoi les avocats de M. Ben Salah, s'appuyant sur l'article 176 du code de procédure pénale, ont pensé que le dossier devait être clos. Les autorités politiques, intervenant dans une matière judiciaire, "décidèrent" au contraire que M. Ben Salah devait faire opposition aux condamnations intervenues, après son évasion, afin que le tribunal puisse prononcer la prescription. Après un long débat, la Cour prononce la prescription de l'action publique pour les "délits" d'évasion de la prison civile et pour les "délits" de constitution d'organisation illégale et de propagation de fausses nouvelles.

M. A. Ben Salah est aujourd'hui en liberté mais ses droits civiques et politiques lui sont refusés, du fait du caractère partiel de la grâce présidentielle visant la condamnation de 1970.

II. La situation de fait.

Les atteintes à la liberté de mouvement de M.A. Ben Salah sont trop nombreuses pour pouvoir être toutes citées ici. Parmi les plus révélatrices :

1) La présence permanente de policiers en civil se trouvant à une vingtaine de mètres de son domicile et "l'escortant" partout durant ses déplacements.

2) La confiscation de son passeport, durant une période de 17 jours par les services de sécurité de l'aéroport. Ceci, sans aucune explication et sans motif apparent. Ce passeport lui a été rendu, sans explication également.

3) La Convocation de M. A. Ben Salah au ministère de l'intérieur où des menaces à peine voilées lui ont été adressées de même que des fonctionnaires lui ont signifié qu'il devait s'abstenir de mener une quelconque activité politique et de recevoir chez lui ses amis du M.U.P. Ainsi, M. A. Ben Salah se voit refuser le droit de figurer sur la liste des membres fondateurs d'un parti politique ou d'accorder les interviews sollicitées par les journalistes. La presse nationale a eu consigne de ne jamais couvrir les activités de M. A. Ben Salah et celles du M.U.P.

M.A. Ben Salah se trouve, aujourd'hui, en fait, soumis à un régime de résidence surveillée à peine déguisée, tous ses déplacements étant étroitement contrôlés et les visiteurs interrogés par des policiers quant à leur identité. Un autre exemple du harcèlement auquel se trouve soumis A. Ben Salah est reflété par des accusations dérisoires concernant une affaire d'immatriculation de voiture : une automobile commandée par A. Ben Salah à la Société Peugeot à Paris, ayant été livrée, pourvue de deux numéros d'immatriculation, très voisins, à la suite d'une mauvaise coordination entre les services de Paris et les hangars de livraison situés à Marseille (La Société Peugeot a d'ailleurs reconnu son erreur, les numéros WW213 et WW212 figurant respectivement sur la plaque d'immatriculation et sur la carte grise) et voilà qu'A. Ben Salah se trouve déféré devant la justice pour... "falsification" de la numérotation.

La question majeure demeure et doit être posée : Pourquoi A. Ben Salah se trouve-t-il encore privé de ses droits civiques et politiques alors que des engagements solennels ont été pris de mettre un terme aux procès iniques et aux pratiques malsaines.

Le Président de la République, aurait pu accorder à A. Ben Salah, tous les effets d'une grâce, amnistiante, conformément aux dispositions du décret-loi n° 81.8 du 1er septembre 1981 et de la loi du 21 février 1982.

De même, il est difficile de justifier le traitement discriminatoire à l'égard des formations politiques. (Le Rassemblement Socialiste Démocrate a été par exemple, admis bien que ses principaux dirigeants n'aient pas, à ce moment là, recouvré leurs droits civiques et politiques alors que le M.U.P. demeure interdit). La "situation honorable" faite, selon les dires du Président de la République, à M. A. Ben Salah qui fut l'artisan d'une politique de développement dont les aspects positifs sont aujourd'hui, encore, reconnus tant par les universitaires éminents que par des organisations internationales et qui fut un dirigeant syndicaliste unanimement respecté pour son intégrité morale et son patriotisme, laisse apparaître des ombres dont la persistance ne peut qu'inquiéter légitimement.

En conclusion, il n'est pas du tout exagéré de dire que "la solution honorable", pourtant préconisée à un moment par le Président de la République, a été détournée.

COMITE PREPARATOIRE POUR L'UNION DES
FORCES PROGRESSISTES EN TUNISIE.

COMMUNIQUE

L'attitude ainsi que les pratiques des autorités tunisiennes à l'égard de Mr. Ahmed Ben Salah nous interpellent pour de nombreuses raisons.

1. Les tracasseries policières dont il est encore l'objet, constituent une atteinte flagrante aux libertés individuelles.

Il est en effet inadmissible qu'une surveillance policière soit établie devant son domicile depuis son retour en Tunisie et que toutes les personnes lui rendant visite soient directement ou indirectement contrôlées par les agents de la sûreté nationale. Il est aussi inadmissible que tous ses déplacements soient étroitement surveillés.

2. Le retrait, durant plusieurs jours, de son passeport constitue un véritable déni de justice.

3. Les tentatives récentes de porter atteinte à son honnêteté, en recherchant des pseudo-infractions relatives à la loi sur l'immatriculation des véhicules.

4. Les campagnes tant haineuses que calomnieuses, menées par une certaine presse cherchant à le discréditer par des mensonges déjà utilisés pour le condamner et dont l'objectif est de mettre fin à tout projet progressiste, en Tunisie.

Le pouvoir, à la veille d'une consultation électorale majeure en privant arbitrairement un homme politique de ses droits civiques, prend la responsabilité d'empêcher le peuple lui-même de se prononcer quant au choix des hommes et des idées et fausse à l'avance, le sens et la portée des élections. Cet acte constitue, également, une immixtion intolérable du pouvoir dans les affaires internes d'une organisation politique, en l'occurrence, le Mouvement d'Unité Populaire (MUP).

En conséquence, nous demandons, avec insistance, aux autorités, de mettre fin, dans les délais les plus brefs à toutes les injustices commises à l'égard de Mr. A. Ben Salah, afin que ce dernier puisse recouvrer tous ses droits civiques et politiques et apporter sa contribution, comme il l'a toujours fait, à la vie politique de son pays.

Paris le 13 mars 1989

أزمة من ؟ تازر من ؟ الدور والمسؤولية

يأتي الاقتراع وتمر العملية الانتخابية بكل درجات لمجاملة واعتراف لزلزلة حد حياء
النظم المستبدة :

1. فبعد مبايعة رئيس الجمهورية اشعرا قبل اقرار موعد الاقتراع العام-الشمفة.
وبعد انقزام لغوم في المبادرة باعلان البرامج والصراع الفكري.
ها صدى لما حقة تأتي : لا افكار ولا شعرات ولا سماح للمواطنين ان تتعامل مع
السياسة ، ان تتدخل في شؤون الخاصة والشهادة على مدى وهويل لمن
تعدى تلكم الحدود لموضوعه وتجاوز ما وفق اليه رجالات الاحزاب :
فلقد اتفق اصل العمل والربط على نهج اساليب الخبث والزعاماتية حد الايحاء
ان الوفاق العام اقام لمجلس النيابي ونصب المقبول منهم شهريين قبل بدايه هذه
الانتخابات البيتيمه في تاريخ البلد والقائلين بهذا اعلم بمجلس الاربعين والكبير والسوري
ولقد خرج الناس ليشبوا في هذا "العهد الجديد" ويتحققوا من هذه لمرج
الجديدة التي تدعى تونس . الكثير منهم يتساءل ويستجوب ولقيل منهم
لا يتراءى له الجديد في غير غير عمليات خطف عيون وقلوب بعض المتشكفين
لاقتلاع شرعية لحركة الاصلاح في لدوله الدستورية التي حملها جمع من البورقيبيين
وحته تجاوزات السابقه كفلت ما تجاوزات لاحقة . ولم يخرج علينا احد يشرح صدرنا
ويفسر لنا هذه الحافيه الدفينة : فض المسائل الاقتصادية والاجتماعية . لما
يرى اصل السلطة ان يطلعونا على افوز جهم او برامجهم وغير من انتكست به
خبرة نوريه ويخرج الفترة المزالية .

فلقد قنع الغوم والناس بالوضع الباهت القاتم على : « طوفه سياسي » على
« لعبة سياسية » ... الخ .. ما يمكن ان يؤكد للمرة الالف على استعمال الداء :
هنال التحليل السياسي . عفر الغم . جبيعة الموضوع والتبليغ ولو كان نورا قليلا . والله في
في خلقه شؤون . لا اسأل عن الاقتصاد الوطني وبناء الدولة الوطنية والتعليق والثقافة
والصحة . وبناء الجمعيات المثلة والحد . فهذا لا يعمر العقائين - نعم !!

وهذا بدون اسباب ما هو عليه حال اهل الحبل والعقد والظالمين في المعرفة
وشؤون الغيب ودون سوق للتجاوزات السياسية والقانونية والدستورية ودون
التذكير في الرواية الالهائية الاستغفالية .

لا اخرج على كمال وسلطانه فلقد سبقني الدستوريون الى استنتاج « امر كنة
الانتخابات . وابتياح التذكريات ... »

ان هذا لسلك كالطباخ حصي . فلا هو اطعم الجميع فشكر
ولا هو تسلا فتنعوا . ولا الهيلة نحافيه ابد كد صند

أربعة + اثنين + واحد.

أحد عتاه إيمينه زار بنزرت وتحدث لمناصريه حتى كان يخلط عليهم امره فعمل هو موفود للجمع الدستوري ام الناطقة باسم الكتلة الإيمينية لعموم البلاد . قال كلاما كثيرا يوم 26- II وحقه بحوصلة «التحدييات المستقبلية» : - العجز الغذائي - البطالة المتفاقمة والمتنوعة - تفاقم الديون الخارجية ... ان قدرة الرجل في في الاختلاق والتبدير لا يشق لها غبار وحد تصوير الكفاء «الدستور» ماضيا وحاضرا كمسائل مستقبلية وحد تسميه للممارسات الفاشلة والفاطنة تحديات . سامحه الله . وحتى وان لم يكن الامر استثنائيا او مرتبلا بزيارات ميدانية تحريضية او لقاءات سريعة وارجالية فغني مجلسه الوطني اسبوعا قبل هذا . عالج سياسة «الدستور» والدولة بنفس الارادة المتكلمية واعدن في الملئ ان ما فات كان رجسا وكل آت طيب . وما حاله نجاسة من لم يتطابقوا على تصورات هذ السابغ من نوفمبر . وحتى لو ان السماء رجمتنا صواعق وشهابا وطوفانا فلا تها م يديهي ويسير : انعم وربهم من عهد 6 نوفمبر وما سبق ! في ظرف خرجت علينا فيه لا يراس التقي لم يبيد الدستور مرة في شها منما : «ليس في تونس اليوم امكانية التنافس العليم . وكلل الى ضبابية . ولن يقدم هلسار الديموقراطية .»
ايهما احق اهل البيت . ام الناطقين بفضله . اللهم اجسم حتى لا تكون ظالمين .
اما يمينه إيمينه - اي نعم لنا منه في تونس - فقد اعلن ان تونس بلد طيب ومفتوح ولا يطلب تنصيره او تهويده ولا حتى ابتاؤه لكن امل امر كته 100% و تحويله الى قطاع خاص 100% وان امكن لهام اهله بالصبر على الكليات 1000% . هذه اطلالة وبقية البرنامج تأتكم ان لم يتبخر هذا الشمس حزبا والله اعلم ان كانت اجتماعات مخزطيه تدور في المقعد الخلفي لسيارة . وان كانوا على منضدة يصورهم الرائي منتطرية نصاب لعبة ورق .

نالت لجماعة حزب الوحد ويينه الذي ولد بفضل وبدل عضوالل . كثرية الدستور ع . لتليلي والذي ما ان نطق حتى خرج عليه اهله وطعن الاغلب في ممارساته وارتباطاته وحتى كان يصيح : جلولوني . جاء هذا الحزب ليتوحد ويوحد مالا يمكن تقريبه حتى تحت سلطان الشياطين . لم تقع اعجوبة العصر وغريبة التوحيد لكن جمعت العواطف النبيلة والبيكائيات فكان رثاءا لا فرح للقاء القوميينه .

فكانت هذه النكبة ضربة الى الزاوية الرابعة للبناء الرجعية التونسية ؛ لانه مهما كان طرف التفسيرات والتدريعات يمثل «الاجراب» الثلاثة مع الدستور في المطلق في العمل رجاءات النمط الاقتصادي الرأسمالي . وخذ غير مقتضين ان يكونوا على فشل سياسي وتنظيمي وتعبوي وعلى سداجه سياسي مقنطرة فحسى ان لا يندرجوا من هذا ابدا وانهم كذلك .

هذا في باب الوعي الحقيقي بمهمة دعاة الليبرالية

اما دعاء الوصي الاشتراكي المغموش . فمكثرة .

- اصحاب الادعاء الباطل : "حزب" بلخ عمر الذي لا يزال يبهرنا بشراحائه عدداً وُعدده ولعله يسعي للصغر مناضل ويحقق لنا ما بعد الصفر ووراء العدم . اللهم ذره فقد يخلق المعجزة ببلدنا وفي حياتنا . آمين .

لما راه الناس في مؤتمره الاخير بعد تزيف شهور كادوا يتصورونه لقاء النزعات السياسية الثوسنية .. هذا الرجل - راس الحزب - وبعض من معه من العاربيين من الزوال يجعون الاشتراكية كثيرا ويكلمون عند العدل كثيرا لكن ماذا يفعلون؟! مع الاربع السابقين : تلاميذ بورقيبة وخرجي المدرسة الدستورية الحريقة هؤلاء مهما كانت لتصورات الاسانية عندهم لا اخالهم خارج المدار الليبيرالي فكرا وروحا .

لكن هل كل هذه الاحزاب يورجوارية ولو تجاوزا : لا بالمعنى الضيق للتعريف نعم بمعنى العام . فالقطب الديمقراطي لبورجوارية غائبا حتى وان حاول محمد كستيز وصحبه وجمعية حقوق البسدر تمثيل ذلك سياسيا و«ثقافيا»

- رغم ماضي مناظلي "الجمع" وما لبعضهم من باع في الفضل الاشتراكي التقدمي فان الارادة السياسية لقيادته . ومجمع مخالفاتها وتصرفاتها التكتيكية تدعو الى نبذ العواطف ووقف الالقياد الا مسروط : بقدر ذاتي يبعث بقسم منهم الى المستيري وبقية لموازرة الحزب الشيوعي . ولا نطلب من وراء هذه التصبحة اجرا ولا شكورا لكن وقفه حزم وجزم مناضل تلتمسها منهم ان كانوا صادقين .

الاخير : اخونا في الوطن معمد وبي هرملويتش لم يات به بعد مناه يصبح فيه طويلا انه على تراث 70 سنة من نضال اجيال انتمت الى الحزب قبل ميلاده . حزب ارهقه القادة حتى يكاد يخرج عليهم صاخا انه ليس بشيوعي ولا اشتراكي ولا حتى ديمقراطي . ان 70 عاما من الحصد والبتر والاهتزاز والتراجع لا تكاد تعطى كثيرا ولا ترعي قليلا حتى ولو كانت قلوبنا مع الكثيرين من جيبسينه المضطهدين بين ديوقراطي الحزب وحت مراقبه بورجوارية النشطة فعلا .

لا يمكن لنا في تونس ان ننهي مسلسل الاحزاب المعلنه وغير المعلنه خيفة ان يباغتنا جيسه آخر من الاحزاب للمشاركة في حقوق ارلعه خيفة البعض من الوحدةانية طلبا للانس .

لكن ملك حظتين مليحتين تسد عيان البسط :

1. انه مهما كان الاختلاف مع اي توجه لا يمكن الادعاء بتغير وجود حزبين :
 - الحزب الشيوعي رغم ضعفه وان كان ينال تعاطف قطاعات متغففة واسعة .
 - التجمع الدستوري الذي يمثل الحزب السلطة بقدرة تعويبه وتنظيمه تادرة التمثيل في العالم الثالث .

2. اما الملا حظة الثانية والاساسية . فلو يجهل في تونس ان جمعت حركة سياسية لها مواضع حزب : اي اداة مسك السلطة والذود عنها سياسيا . نظريا وتنظيميا . اما في باب التعريف بعده المجموعات فهناك ما يشبه " دليل السواح " حول الاتجاهات العامة للعمل السياسي . ومن بينها " مشروعان " واصحان ومنسجمان نسبيا .
 - للحزب الشيوعي الذي لا يخفي هويته وتصوراته .
 - وحركة النهضة التي جاهدت بحقيقتها البسيطة والهادئة .
 اما في غير هذا فلا نعرف ماذا يريد هذا الحزب اوداك . فلا السفسطة الفضية ولا الدعوات التبشيرية والبرامج البديلة " يدالة على تعاليد نضالية وانما هي احاسيس ومواقف نفسية تتخذ وفق حالات ضغط ثم يرغماتيه في النهج والتفكير والممارسة تتخذ مستويات كثيرة في لترضية وكسب القبول . هل يساعد هذا على تجاوز الاخرافات والاططاء وانقاذ البلاد ؟
 هل توفي هذه المنظمات بدورها الحقيقي ؟ في بناء لدولة لوطنية الديموقراطية الحرة . ان كل هذه التجمعات لم تطرح لحد الساعة مهمات السلطة الجديدة . ان كل الجماعات السياسية لا تؤمن بهما آخر او تحول آخر او حال جديد . ان كل ثقة اهل السياسة في " البحر سياسة - سراتيجية " مؤمنين ملتزميه باقتسام العالم وانما من حصة المغرب . حتى يأتي الله الارض وما عليها ! هذا هو منطق الحسابات عند اسيادنا الزعماء لا ايمان بحريية من الداخل والظامن هو سلطان التفسير للنفوذ في العالم بين الدول الامبريالية . ان العقلية السياسية التونسية افزرت هيكلية فكرية ملخصها : الانتظارية والانصات الى اهل القصر وما يقدرون . ومحاولة قبول ما يدور من صراعات داخل اصحاب النفوذ والسلطة والالتقاء في تفهها وتفسيرها والانتصار لسبق او المراهنة على جناح ؛ ولم يكن هذا خارجا عن المفاهيم التي سادت البلاد قبل ظهور الشكل التنظيمي الجديد - وبيروز العلوم السياسية كماده معرفة . لكن ما حصيلة كل هذه الصراعات الفكرية وللعقائدية التي هزت لمجتمع التونسي لمرات كثيرة واحداثت لغطا ولغوا كثيرا . وشاعلت الامن والقانون طويل طويل .
 اما التقاليد فحدث ولا حرج فلقد لغاها البعض وحاكمها البعض الاخر وتمنع عنها الاخرون واعلم ان هارقون عن جنازتها يوم انقلبوا الى جنازتهم مع البرج

اما في المسارة فمتغيبون: تراجع الاماني الثورية وكبريات البدائل

ان راسد العزائم هو خروج جحافل كمناضلين لمتفرسين في لجمعيات الثقافيه وفي
المنظمات السريه وانسياقهم الى مجموعات اخرى بعد رحلة شبائيه رائده .

وانخراط الكثير منهم في تيارات عاديها وتطبيع حزب الدوله الذي التهمر ولا
زال يستقبل اسماء لامعة كانت لمحركه التقدميه الشابه مسؤوله عن تلوينهم
النظري والفكري والسياسي . وساعدتهم في طموحاتهم واسلامتهم .

ان انخراط التجربة الاخيره منذ الاستقلال فاجىء كل الناس وكانت له
هامه للتذكير: من الجماس الى الخوان

- حالة التعيين العامة بعد دخول ازمة فكرية وايدولوجية على مدار العالم .

- الانتصار النسبي والعاثر للمدارس الليبرالية والديموقراطية - الاشتراكية

- انحسار المد الثوري ووقف ايجاز التجارب الاشتراكية وطمس كل حالات الوعي والتنضامن

هذه هي الازمة وواقعها الذي نخر الجسد النضالي - في الخاص -

هل هي ازمة السياسة؟ لا هل هي ازمة النظرية؟ لا ايضا

[وحتى ولو نظر لها الكثير من خلال الازمة الاخلاقيه التي اوجدتها

لرأسمالية وما صح عليه مجتمع الاسملاك: العنق . بيع الذمم . اللصق وراء المنفعة والمال ...]

لكن هل هذه الازمة باقية؟ ليست الاولى ولا النهائية وما من مره الا

وتأخذ التجربة الانسانية منعرجا لا يخطر على بال: لادوار الاستجابات الليبرالية

ولاحتي تنبؤات منظري الثورات وانعتاق الشعوب ولاسيات العارفين كثيرا!

ان اي تجربة ليست بالضرورية سببها او مواصلة لما قبلها وحتى وان التقت

السايقه واللاحقة في فعم الاستياء والظواهر

ان اي عمل سياسي ولو كان وراءه حزب عتيد مسلح فكرا وعزما لا يمكن

ان يمسك السلطة ما لم تتحقق شروط معينة ومعلومة . كتب الكثير

حولها تحت عنوان الظروف الموضوعية ويعقد قما كل من مارد العمل السياسي

هواية حتى لا تتكلم عن المحترفين من الملتزمين بسيد الفنون (قد تكون

على طوباوية مجله او مثالية كبرى في ايماننا بعلو وشرف العمل السياسي)

لكن هذه نظرية او دعوة الى الانتظارية والاتزان وترويق نصبح كل الظروف ...

اننا ندعو الى النضال والعمل السياسي الى الابداع اليومي الى الخلق للفكر

والاكتشاف مع كل سراع المجتمع والغوص في كل المصراعات الشعبية واكتشاف

طرق العمل والتعامل مع كل الطبقات وخدمة كل طارق سبيل والتعامل مع

الاحكام باستكشاف الحقيقة والدعوة الى العدل ومعاربة كل ظلم وكل ممارسة

خاطئة وكل عسف وبناء الجبهة العريضة الواسعة للوقوف ضد الاختكارات

العالمية وتهيئة كل وسائل العدا للخصور لا ميديا في كل اشكاله .. «السامية»!

حتما لا ندعو الى الليبرالية واصحابها يعرفون انهم ما ان حلوا بقدرية او
تعارض الا وغيرنا اقامتنا منذ ان ترفك الارتباط بيننا وان هزائى وخسائر جفته
جسيمه تفصل بيننا اكثر فالكثير ولذ يتناولنا لقاء تحت سقف بيتنا لا يعد
اعلان للتوبة الفضلى : التقييم - النقد الذاتي - المحاسبة ... وكلها بديهيات
تضالية رفضها بعض المغرورين . وهم على خواء

في الزندقة والخرف .

- كان ولا يزال الامر الى سفسطة استنزامية ومزاجية في مباشرة العمل السياسي

. لما قامت "حركة التصحيحية" الاخيرة لا نقاد النظام ليورقيبي اختفت برامج
احزاب وافرغت برامج اخرى حتى لتعبد السادة في المعارضة . وقعا على التغير
يقلون اعوان ملحقين بمضائف خفيه وخدم "للدستور"

. لم يحصل منذ ذاك الحدث المتوقع ان طلع علينا الراصون في التسيب ببرنامج
تعارضى . او حتى اختلا فمع ممارسات النظام . لم يأتينا علنا ما يثبت ان الطاقم
السياسي التونسي ينعم بالحياء . ولا ندعي احتضارة فهو يرد الانفاس يلفظ
ما يصدر عن قراطاج او يوحى به جماعه القصر هذه افه .

- اما الافة الاخرى ، فهي استواء الكل في تونس - الناس - الهواه ودوي الاحتراف -

فالواطن الذي لا يرتبط بعمل سياسي يلتقي في تحليله واستشغافاته مع
ارقي تفكير لسياسيينا وهي الاستواء حقيقه الوعي العام لسواد الشعب لكنه لهد
الادنى نتيجة نغان الرأي وانهار الفكر والهد للمحترفين الذين انتصبوا
قيادات وزعامات . والمظاهرة تعلن وهياج الضوء الاحمر لرتان :
حول جدوى وجود هؤلاء او ضرورة اقامة احزاب على شاكلة ونوع وظروف
ما اعطونا وما يطعمونا .

فلم تترك يوما مساله بناء الاحزاب مدعوته بضرورة اوحالة استنفار اخلاقي
او هيجان عواطف نبيلة .. مما في الناس او جمعا لثمل مشردين ومنكوبين
بل هي ضرورية معيشية اجتماعية وتاريخية عنها ظروف وطبيعه
ومن اجل ممارسة السلطة - هذا ان لم تختلف حول فهم السياسة في
ما يتخيه من : ادارة شؤون البلاد -

اما ان تطوع للخنوع فتصبح تدور حول مصطلح "بلديه" او "تشريعية" وعلى
مناصب حلوبة جمهوريا ام وطنيا فهذا اسلوب آخر استراتيجي انتفاعي
لا غير ولا وفق ان يلتقي الناس في حزب واحد وفتح كثير من المجالس
وكثير من الهلاعب للمداولات . دون الحاجه للا لجااء الى مثل هذه الاساليب
الايزازية المبدعه في تضييق الشعاذه الفكرية التي اصيحت جزءا من ثقافة العصر

أنا
898

200639+
AMBATUNIS PARIS
248 1432 *
FENTELX 648356F

② MONSIEUR L'AMBASSADEUR DE TUNISIE
A PARIS

85-215

85-214

MONSIEUR HABIB BOUREGUIBA
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
TUNISIE

MONSIEUR:

LA FEDERATION DE L'EDUCATION NATIONALE TIENT A VOUS FAIRE PART
DE SON EMOTION DEVANT LES MESURES DECIDEES PAR VOTRE GOUVERNE-
MENT CONTRE L'UGTT ET SES MILITANTS.

CES MESURES ANTI-SYNDICALES NE NOUS PARAISSENT PAS S'INSCRIRE
DANS LA LONGUE TRADITION DE VOTRE PAYS, C'EST POURQUOI LA F.E.N.:
AU NOM DE SON AMITIE AVEC LE PEUPLE TUNISIEN AVEC LES TRAVAILLEURS
ET LES SYNDICALISTES DE VOTRE PAYS, FAIT APPEL A VOTRE SAGESSE ET
VOUS DEMANDE AVEC INSISTANCE DE LES RAPPORTER.

JACQUES POMMATAU
SECRETAIRE GENERAL FEN

FENTELX 648356F*
AMBATUNIS PARIS

**UGTT
SOLIDARITE**

**Collectif de Solidarité
avec l'UGTT
et les luttes populaires
en Tunisie**

59 rue de Lancry PARIS 10^e
Tél. : 42.40.87.65

presse

TUNISIE: GOUVERNEMENT-UGTT:L'ESCALADE

LE GOUVERNEMENT TUNISIEN , VIENT DE FRANCHIR UN NOUVEAU PAS
DANS LE CONFLIT QUI L'OPPOSE A L'UGTT. APRES LE DISCOURS MUSCLE
DE MZALI LORS DE SA CONFERENCE DE PRESSE (20 JAN. 86), ET AU MOMENT
MEME OU SE DEROULE LE PROCES EN APPEL DU S.G. DE L'UGTT M. H. ACHOUR
UNE NOUVELLE ARRESTATION A EU LIEU, CELLE DE M. HABIB GUIZA, SECRETAIRE
GENERAL DE L'UNION REGIONALE DE GABES, ET MEMBRE DU BUREAU EXECUTIF
ELARGI. CETTE ARRESTATION, VIENT ILLUSTRER UNE NOUVELLE FOIS, LA
VOLONTE DU GOUVERNEMENT DE REPRIMER FEROCEMENT LE MOUVEMENT SYNDICAL.
LES FORCES DE POLICE ONT PRIS D'ASSAUT, LES LOCAUX DE L'UGTT A GABES;
GRAND FOYER DE RESISTANCE SYNDICALE, ENLEVANT AINSI LE DERNIER LOCAL
LIBRE DE L'UGTT QUI A REUSSI A REPOUSSER, PENDANT 4 MOIS LES DIFFERENTES
TENTATIVES D'OCCUPATION DIRRIGEES PAR LE GOUVERNEMENT A L'AIDE DE LA
POLICE ET DES MILICIENS DU PARTI DESTOURIEN.

PARIS 29 JANVIER 1986

تجمع التضامن
مع الاتحاد العام التونسي للشغل والنضالات الشعبية بتونس

U.G.T.T. SOLIDARITE

COLLECTIF : 59, Rue de Lancry PARIS 10^e - Tél. : 42.40.87.65

Résolution

sur la Tunisie

Les journalistes CFTD, réunis en congrès national à Arras le 10 Novembre 1985, confirment les inquiétudes exprimées par leurs responsables nationaux concernant la liberté de la presse et la situation des journalistes en Tunisie. L'arrestation de cinq journalistes dans les derniers jours d'Octobre donne à craindre que les pouvoirs publics de Tunisie soient engagés dans une opération qui vise tout à la fois la liberté syndicale et la liberté d'expression.

C'est pourquoi les journalistes CFTD adressent à l'Association des Journalistes Tunisiens l'expression de leur solidarité sans réserve face à une répression injustifiable. Ils demandent la libération de tous les journalistes tunisiens frappés pour leur appartenance syndicale ou pour leur participation à des organes de presse minoritaires. Ils entreprendront toute démarche utile en ce sens auprès des autorités françaises et tunisiennes.

Deux journalistes tunisiens ont été arrêtés le mercredi 30 Octobre, au siège de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT). Ahmed Nouredidine et Lassaad Mediouni travaillaient pour le journal de l'UGTT "As Saab", interdit par le gouvernement au mois de Juillet dernier. Ces arrestations s'inscrivent dans ce qui apparaît comme une opération de liquidation du mouvement syndical tunisien.

Télégramme de SFF/CFTD

Union nationale des journalistes Français
Syndicat national des journalistes
Syndicat général des journalistes FO

U.G.T.T. SOLIDARITÉ
Tél. : 46 07 67 39 - PARIS

Télégramme au Colonel Gueddafi

Un télégramme a été adopté à l'issue de la conférence sur l'émigration organisée par l'U.G.T.T le 20 août 1985, à l'hôtel Amilcar avec la participation de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme (L.T.D.H), le Rassemblement des travailleurs Tunisiens en France (R.T.T.F), l'Union des travailleurs immigrés tunisiens (U.T.I.T), et l'Association des Tunisiens en France (A.T.F).
Mr. le Colonel Gueddafi,
Considérant les conséquences dramatiques de

la poursuite des opérations d'expulsions collectives des citoyens tunisiens résidant en Libye, ainsi qu'à la situation des victimes de ces mesures et celle de leurs familles, ainsi, qu'au niveau de l'avenir des relations entre les deux peuples frères tunisien et libyen, ilés par une histoire et un destin communs.

Considérant, par ailleurs, que ces mesures d'expulsions constituent un grave précédent et un redoutable prétexte que les milieux racistes et les nostalgiques de l'ordre colonial hostiles aux aspirations nationales arabes ne manqueront pas d'exploiter pour justifier la poursuite de leur politique agressive à l'égard des travailleurs émigrés arabes.

Les organisations et les Associations soussignées:

• S'adressent solennellement à vous pour vous demander d'intervenir d'urgence afin de mettre un terme à ces intolérables opérations d'expulsions et afin de donner aux victimes de ces exactions la possibilité de recouvrer la plénitude de leurs droits.

• Mettent l'accent sur le fait que la poursuite et l'aggravation de la crise entre les deux pays favorisent une dangereuse escalade qui ne peut que profiter aux forces impérialistes et aux adversaires déclarés de la nation arabe.

*L'Union Générale Tunisienne de Travail
La Ligue Tunisienne de l'homme*

Le Rassemblement des travailleurs Tunisiens en France

*L'Union des travailleurs immigrés Tunisiens
L'Association des Tunisiens en France.*

Le Temps du 22 août 1985

LES RECENTS EVENEMENTS QUI SECOUENT LA TUNISIE SONT D'UNE EXTREME GRAVITE. LE GOUVERNEMENT TUNISIEN VIENT EN EFFET DE DECLENCHEUR UNE OFFENSIVE VISANT LE DEMANTELEMENT DE LA CENTRALE SYNDICALE, L'UGTT FONDÉE PAR FARHAT HACHED DANS LA LUTTE POUR LA LIBERATION NATIONALE, ET QUI DEMEURE LA SEULE ORGANISATION REPRESENTATIVE DES INTERETS DES TRAVAILLEURS TUNISIENS.

APRES LA RUPTURE UNILATERALE DES NEGOCIATIONS SALARIALES, UNE VERITABLE AVALANCHE DE MESURES EXPEDITIVES DESTINEES A PARALYSER LE FOCTIONNEMENT DES STRUCTURES SYNDICALES, NOTAMENT LES ATTAQUES ET L'OCCUPATION DES SIEGES DE LA PLUPART DES SECTIONS LOCALES PAR DES MILICES DESTOURIENNES ; AINSI QUE L'ARRESTATION DE PLUSIEURS CADRES SYNDICAUX SOUS DIVERSES ACCUSATIONS. LE GOUVERNEMENT TUNISIEN VIENT D'ASSIGNER A RESIDENCE LE SECRETAIRE GENERAL, HABIB ACHOUR, L'EMPECHANT AINSI D'EXERCER LIBREMENT SES RESPONSABILITES.

LA POURSUITE DE LA CAMPAGNE CALOMNIEUSE CONTRE LE SECRETAIRE GENERAL ET L'ULTIMATUM LANCE PAR LES MILICES DESTOURIENNES CONTRE LE BUREAU EXECUTIF DE L'UGTT LE SOMMANT DE DEMETTRE DE SON POSTE DE SECRETAIRE GENERAL, PROUVE QUE LE GOUVERNEMENT N'EST PAS PRET DE RENONCER A SON OBJECTIF INITIAL.

LES PROMESSES DU GOUVERNEMENT ASSORTIES DE DECLARATIONS APAISANTES N'ONT D'AUTRES BUTS QUE DE CALMER UNE OPINION PUBLIQUE INQUIETE, MAIS SURTOUT DE DESAMORCER LE VASTE MOUVEMENT DE RESISTANCE QUI, DEPUIS DEUX SEMAINES, NE CESSE DE SE DEVELOPPER CONTRE LE COUP DE FORCE DONT EST VICTIME L'UGTT.

L'OBSTINATION ET LA PERSISTANCE DU GOUVERNEMENT TUNISIEN DE POURSUIVRE DANS CETTE VOIE REPRESSIVE CONS-TITUENT UNE ATTEINTE CARACTERISEE AUX LIBERTES SYNDICALES EN TUNISIE.

C'EST AU NOM DE L'AMITIE QUE NOUS PORTONS AU PEUPLE TUNISIEN, MAIS AUSSI AU NOM DE L'ATTACHEMENT AUX VALEURS FONDAMENTALES DE LA DEMOCRATIE ET DES DROITS DE L'HOMME, ET PLUS PARTICULIEREMENT AU NOM DU RESPECT DE LA LIBERTE SYNDICALE, QUE NOUS DEMANDONS AVEC INSISTANCE :

- = L'ARRET DE L'ESCALADE REPRESSIVE CONTRE L'UGTT
- = LA LEVEE DES MESURES INJUSTES ET ARBITRAIRES CONTRE HABIB ACHOUR POUR QU'IL PUISSE REPREN-DRE L'EXERCICE DE SES RESPONSABILITES A LA DIRECTION DE L'UGTT .
- = LA LIBERATION IMMEDIATE ET INCONDITIONNELLE DE TOUS LES DETENUS SYNDICAUX .

الرابطة التونسية للدفاع عن حقوق الانسان
Ligue Tunisienne pour la défense des Droits de l'Homme

Tunis le : 23 février 2001

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Président de la L.T.D.H. Maître Mokhtar Trifi, a été convoqué aujourd'hui 23 février 2001, devant le substitut du Procureur de la République de Tunis, pour l'ouverture d'une information judiciaire à son encontre.

Maître Trifi qui s'est présenté accompagné de Maître Mohamed M'kacher Président de la section de Tunis de l'Ordre des Avocats, a exigé la présence de ses avocats.

Devant le refus du substitut de permettre à Maître Trifi d'être assisté par ses avocats, celui-ci a refusé de répondre aux questions qui lui ont été posées et qui étaient relatives au communiqué de la L.T.D.H du 12 février 2001.

Ce communiqué a été publié le jour du prononcé du jugement en annulation du V congrès de la L.T.D.H les 28 - 29 octobre 2000 et en réaction à cette décision.

Ils ont été présents autour de maître Trifi outre un grand nombre d'avocats, les membres du comité directeur et des militants de la Ligue ainsi que des représentants des ONG tunisiennes, de certains partis politiques et des observateurs étrangers notamment français et canadiens.

Pour le Comité Directeur
Vice Président de la L.T.D.H
Anouar Kousri


Ligue Tunisienne pour la Défense
des Droits de l'Homme
111 125 306 307 456 134

COLLECTIF TUNISIEN DU 26 JANVIER
46, rue de Vaugirard.
75006 PARIS.

SOLIDARITE AVEC LES SYNDICALISTES TUNISIENS DE L'UGTT.

Au terme d'un procès dont les audiences ont été scandaleusement bâclées et qui fut une véritable parodie de justice, une juridiction d'exception, la cour de Sûreté vient de prononcer son verdict dans l'affaire des dirigeants et militants syndicalistes de l'UGTT parmi lesquels Habib Achour, secrétaire général, et dix autres membres du bureau exécutif.

Le secrétaire général de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens a été condamné à dix ans de travaux forcés, ainsi qu'Abderrazak Ghorbal, responsable de l'union régionale de Sfax. Les autres peines s'échelonnent entre huit ans et six mois.

Ce verdict inique est certes en retrait par rapport au réquisitoire insensé du représentant du ministère public qui avait demandé la peine de mort contre les 30 inculpés mais il n'en demeure pas moins d'une extrême gravité, et il ne saurait être interprété comme un jugement modéré. Tout au long du procès, la cour a été incapable, en effet, d'apporter une seule preuve matérielle confortant l'accusation absurde de complot.

Le 26 Janvier plusieurs centaines de morts et de blessés, jeunes pour la plupart, sont tombés victimes de l'arbitraire, sous les balles de l'armée, la police, les milices destouriennes, le parti unique Tunisien.

Le massacre du 26 Janvier, sans précédent dans l'histoire des 20 dernières années, a constitué la réponse du pouvoir aux aspirations démocratiques des masses populaires et des travailleurs, et à la volonté d'indépendance de leur organisation syndicale.

Le déroulement des événements depuis cette date a fourni, à travers des faits concrets des preuves supplémentaires de la volonté du gouvernement et du parti unique, d'attenter aux libertés démocratiques et d'entreprendre méthodiquement le démantèlement de l'organisation des travailleurs, l'UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS TUNISIENS.

Parmi ces faits, il faut citer notamment: l'arrestation de 150 cadres et dirigeants syndicaux, le licenciement pour fait de grève de milliers de travailleurs, le congrès préfabriqué installant une direction fantôme à la tête de l'UGTT, l'installation de vigiles patronaux dans les entreprises, la dissolution de syndicats refusant de se soumettre, l'arrestation de militants syndicaux participant à des collectes.

L'offensive anti-syndicale, menée dans un climat de répression généralisée, et marquée par la législation et le renforcement de la milice destourienne, l'institution du travail forcé (service civil), le renforcement de l'exploitation des travailleurs (service national), annonçait en fait une série de procès préfabriqués à partir de longs interrogatoires policiers émaillés de séances de torture au cours de gardes-à vue illimités (procès de Sfax et Sousse au mois de juillet et d'août).

La cible de cette conspiration est bel et bien l'UGTT qui s'était imposée comme un élément décisif du combat pour la défense des libertés.

Le COLLECTIF TUNISIEN DU 26 JANVIER dénonce le déni de justice du 9 octobre et rappelle les atteintes intolérables aux droits de la défense et des inculpés auxquelles le procès a donné lieu. Il salue à cette occasion la mémoire des victimes de la répression de janvier et adresse aux syndicalistes condamnés, et à leurs dizaines de camarades qui attendent de l'être, un chaleureux et fraternel message de solidarité.

La classe ouvrière tunisienne et le mouvement syndical relèveront le défi sanglant du régime de Bourguiba et demanderont inlassablement la vérité sur la mort de HOUCINE EL KOUKI.

Le COLLECTIF TUNISIEN DU 26 JANVIER EN APPELLE AU RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS. Cette dernière a contribué à arrêter les mains des bourreaux qui s'apprêtaient à aller jusqu'au bout de leur implacable logique, après avoir refoulé et expulsé les observatoires internationaux judiciaires (A.I.J.D., PAX ROMANA, F.I.D.H.) et syndicalistes (CGT, CFDT, FSM et CISA) considérés comme autant de témoins gênants.

Le Collectif Tunisien du 26 Janvier appelle à participer avec vigueur à toutes les initiatives de solidarité lancées en France par les organisations démocratiques, anti-impérialistes, humanitaires et syndicales, particulièrement celles qui bénéficient du soutien actif de la CGT et de la CFDT.

Aujourd'hui il est encore possible de faire reculer le pouvoir en intensifiant la campagne de solidarité et en soutenant avec force la résistance syndicale et les luttes démocratiques qui se développent en Tunisie même.

لنعبّر عن تضامننا مع النقابيين والاتحاد العام التونسي للشغل.

كانت مجزرة ٢٦ جانفي رهيبة ووحشية للغاية ، فقد قتل وجرح فيها بالمئات من أبناء شعبنا الأبرياء سقطوا برصاص الجيش والبوليس وميليشيا الحزب الدستوري . كانت تلك المجزرة هي جواب النظام البورقيبي على المطامح الديمقراطية للجماهير وعلى ارادة الطبقة العاملة فـي استقلاليتها منظماتها النقابية . وقد ثوالت الاحداث لتؤكد بالوقائع الملموسة استمرار الحكومة والحزب الواحد على ضرب الحريات الديمقراطية وسعيهما الدائم لتفكيك منظمة العمال النقابية الاتحاد العام التونسي للشغل .

من بين هذه الوقائع نذكر بالخصوص ايقاف ١٥٠ قائدًا نقابيا وطرد آلاف العمال من عملهم وتنصيب قيادة مزعومة على رأس الاتحاد ووضع مجموعات من الحراس تابعة للاعراف في العديـد من المؤسسات وحل النقابات التي تقاوم هيمنة الحزب والقيادة المفروضة وغيرها من اساليب القمع المتنوعة كـمحاكمة النقابيين في قفصة وفاقس وسوسة . ان محاكمة القيادة النقابية في تونس حلقة رئيسية من حلقات المسلسل القمعي المتواصل منذ بداية هذا العام . تميزت هذه المحاكمة الخاصة بمخالفتها لاسـط قواعد العدالة مما سبب احتجاج المحامين ورفض المحاكمين للكلام في غياب الشروط الاساسية للمحاكمة كـغياب الشهود وحصر الكلام من قبل رئاسة المحكمة ، ومع ذلك عجز النظام عن اثبات ادانة القيادة الشرعية للاتحاد العام التونسي للشغل ، فلم يستطع ان يؤكد اكثر من تكرار تهجماته واتهاماته المجانية للنيل من الحق النقابي ومن استقلاليتها المنظمة العمالية .

ان الاحكام التي سلطت على الكاتب العام الحبيب عاشور ورفاقه القياديين والتي تصل الى الحكم بالاشغال الشاقة لمدة عشر سنوات بالنسبة لبعضهم هي احكام جائرة . تناضل لجنة ٢٦ جانفي التونسية من أجل رفع الظلم المرتكب بحق العمال وبحق منظماتهم النقابية فهي لذلك ستستمر في مطالبتها باطلاق سراح كل المعتقلين النقابيين من قياديين وغيرهم . انها تفتخر بالتضامن الاممي الفعال الذي تجلّى في مناصرة الاتحاد العام التونسي للشغل لذلك تساهم لجنة ٢٦ جانفي في اي نشاط تقوم به النقابات والهيئات الديمقراطية لمساندة المعتقلين في تونس من اجل وضع حد لتداول النظام الدستوري ضد حقوق الشغيلة وضد الحريات الديمقراطية .

عاش الاتحاد العام التونسي للشغل مستقلا ومكافحا .

من أجل اطلاق سراح النقابيين المعتقلين

من اجل فرض حرية العمل النقابي

ساندوا لجنة ٢٦ جانفي التونسية

طالعوا منشوراتها وكراساتها .

MOTION GENERALE DU CONSEIL NATIONAL DE L'U.G.T.T

Le Conseil National de l'U.G.T.T réuni les 8-9-10 Janvier 1978 à l'Hôtel Amilcar, après examen des acquis de l'U.G.T.T depuis son dernier congrès,

Après évaluation de la situation économique et sociale et après analyse de la situation politique prévalant dans le pays:

- Considère que la confusion a commencé à entacher ces derniers temps la mise en oeuvre des options fondamentales pour lesquelles l'U.G.T.T a donné son accord depuis qu'elles furent définies au début des années 1970.

Estime que la politique mise en oeuvre - service de ces options a commencé à s'écarter de l'objectif fondamental de la pause de réflexion de la fin des années 1960 et qui visait essentiellement à corriger les erreurs et les insuffisances dans l'application de la politique de socialisation.

Affirme que l'U.G.T.T n'accepte pas que la politique du gouvernement s'oriente vers la consolidation d'une classe capitaliste par tous les moyens et au détriment de l'intérêt national d'autant que cette classe lie ses intérêts à ceux du capital étranger exploiteur.

Proclame que l'U.G.T.T a oeuvré et continue à oeuvrer pour le bien du pays et l'ensemble des catégories sociales et qu'elle n'est pas hostile au capital privé national qui participe au développement du pays mais qu'elle refuse que soit ignoré l'enrichissement illicite et scandaleux par le biais de l'anarchie des prix, la spéculation, l'accaparement, la frustration des travailleurs de leurs droits, le non respect de l'obligation fiscale qui a pour conséquence de faire supporter aux ouvriers la plus grande partie de la charge des impôts, la gestion douteuse des entreprises publiques qui ne trouve ni sanction ni remède, comme elle n'approuve pas une politique de crédits qui ne contribue pas de manière efficace au développement et dont bénéficient essentiellement les catégories privilégiées.

Le Conseil National estime que la poursuite d'une pareille politique orientation a pour conséquence une division de la société en classes en contradiction avec le principe de l'unité nationale pour laquelle l'U.G.T.T n'a cessé de lutter avant comme après l'indépendance, ce qui aurait récemment conduit le gouvernement à substituer au concept d'unité nationale celui de solidarité nationale jugé plus conforme à la nouvelle situation sociale.

- Le Conseil National estime que les principales caractéristiques de cette orientation qui s'affirme de plus en plus depuis quelques années sont les suivantes:

1- L'aggravation des inégalités sociales notamment en ce qui concerne la répartition des revenus et plus particulièrement entre salariés et non salariés et la concentration de la richesse nationale entre les mains d'une minorité privilégiée. C'est ainsi que:

a) la part de la masse salariale dans le revenu national n'a cessé de regresser jusqu'à atteindre moins de 50%.

b) le revenu national moyen par habitant s'est accru plus rapidement que le S.M.I.G.

c) le taux de croissance des revenus de la propriété et celui des bénéficiaires industriels et commerciaux, depuis 1970, ont dépassé ceux du revenu national et de la masse salariale.

d) les signes de enrichissement abusif, de luxe et de gaspillage se sont multipliés de façon rapide et choquante.

2) l'insuffisance dans la création d'emplois conformes aux aspirations des jeunes dans les différents secteurs, ce qui a eu pour conséquence:

a) une crise aiguë et croissante parmi les jeunes, génératrice d'angoisse face à l'avenir,

b) le dépeuplement des campagnes par un exode rural continu,

c) le recours constant à l'étranger pour accueillir la main-d'oeuvre nationale émigrée.

Le Conseil National affirme que les caractéristiques de cette orientation sont en contradiction avec les choix les plus importants, officiellement proclamés, auxquels les travailleurs et le peuple tunisien n'ont cessé de manifester leur adhésion et qui consistent notamment à oeuvrer en vue de la promotion de l'homme tunisien proportionnellement à la croissance économique du pays et en vue d'une plus grande justice sociale. Cette orientation contredit le principe de l'union nationale qui vise à mobiliser toutes les énergies du peuple tunisien pour la réalisation d'un développement global et harmonieux.

C'est en cette union nationale que les travailleurs ont cru et c'est pour asseoir cette union nationale sur des bases saines et solides qu'ils ont lutté de façon à garantir à la société tunisienne et à toutes ses catégories le progrès et le développement dans la stabilité et la paix sociale.

Le Conseil National considère qu'il est impérieux et urgent de remédier à cette situation avant qu'elle ne pourrisse. Il rappelle que l'U.G.T.T n'a cessé d'affirmer ces principes et notamment dans les résolutions de son dernier congrès et qu'elle n'a cessé d'œuvrer à les asseoir sur des bases solides ne prêtant à aucune équivoque.

Le Conseil National demande au Bureau Exécutif de l'Union de poursuivre l'action en vue de faire aboutir les revendications, d'appliquer les décisions et recommandations contenues dans les résolutions et les rapports du dernier du dernier congrès ainsi que les motions adoptées par les commissions administratives du 15 Septembre et des 13-16 Novembre 1977.

Le Conseil National recommande au Bureau Exécutif de prendre toutes mesures destinées à amener le gouvernement à assainir la situation notamment par:

1/La mise en oeuvre d'une politique de revenus assurant une répartition plus équitable entre les salariés et les non salariés, afin que justice sociale ne soit plus un slogan démenti par les faits.

2/L'élaboration d'une politique d'emploi qui mobilise toutes les énergies nationales, et qui prépare la réinsertion de la main-d'oeuvre émigrée de façon à ce que tous les citoyens puissent participer au développement intégral du pays.

3/Le réajustement de la politiques des prix par un contrôle plus rigoureux et la révision de la notion du libre fonctionnement des marchés.

4/La création de deux commissions nationales regroupant toutes les parties concernées : une commission nationale des prix qui oeuvre d'une manière sérieuse et efficace à la fixation des prix et à leur contrôle, et qui supervise l'élaboration d'un indice national des prix, et une commission nationale pour la réforme fiscale.

5/L'adoption de mesures énergiques pour mettre fin à la mauvaise gestion de certaines entreprises et des fonds publics où qu'elle soit, l'ouverture d'enquêtes sur les cas d'enrichissement scandaleux et illicite, et la lutte contre la spéculation.

6/La mise en oeuvre d'une politique populaire du logement, avec une participation plus efficace des caisses de retraite et de sécurité sociale, qui mette fin à l'exploitation, à la spéculation et à l'anarchie des loyers.

7/L'adoption d'une politique agraire audacieuse:

a) qui sorte l'agriculture nationale de l'impasse actuelle pour la placer à un niveau avancé et l'engager dans la voie du progrès,

b) qui incite les travailleurs agricoles à se lier à la terre sans être tentés par l'exode rural, et ce en généralisant les avantages sociaux pour l'élévation de leur niveau de vie,

c) qui encourage les petits paysans par la rationalisation de la politique de développement rural en leur accordant la part des fruits de la croissance et de l'amélioration du revenu national, en les protégeant des spéculateurs, des accapareurs et des intermédiaires, et en prenant toutes les mesures que l'U.G.T.T n'a cessé de préconiser en vue d'accroître la production agricole, de réaliser l'auto-suffisance alimentaire et de créer le plus grand nombre d'emplois dans ce secteur vital.

8/L'action résolue en vue de réduire la dépendance de notre économie à l'égard de certains pays européens, et d'asseoir nos relations sur des bases de coopération libre et diversifiée pour protéger notre économie contre les fluctuations de l'économie capitaliste qui est entrée ces dernières années dans une crise aiguë et qui menace de persister tant que les pays industrialisés ne consentent pas à établir un ordre économique mondial juste fondé sur la coopération avec le Tiers-Monde et non sur son exploitation et son appauvrissement.

9/La généralisation de la représentation de l'U.G.T.T dans tous les Conseils d'Administration des institutions économiques et sociales en vue de garantir sa participation de leur gestion et de lui assurer sa part de responsabilité.

Ces principes et ces objectifs que l'U.G.T.T n'a cessé de rappeler et qu'elle a réaffirmé notamment lors de son 14^e congrès concrétisant sa volonté de concevoir l'intérêt du pays de manière réaliste et en toute autonomie, puisant ses positions en partant des préoccupations de sa base et dans le souci de défendre avec énergie et consciencieusement des droits légitimes de tous les travailleurs.

Le Conseil National est convaincu que ce sont ces positions audacieuses franches et refusant toute tutelle ou domination qui sont à l'origine de l'inimitié que la Direction du Parti et certains responsables au gouvernement vouent à l'U.G.T.T de plus en plus clairement. Cette inimitié se traduit en particulier par:

1/Les manoeuvres répétées et vaines contre l'U.G.T.T depuis des années en vue de diviser les classes laborieuses et de la couper de sa direction légitime.

2/L'utilisation des cellules professionnelles après leur reconstitution en vue de combattre l'activité syndicale et de diviser les rangs des travailleurs.

3/L'apparition d'une tendance qui appelle sans ambages(?) au recours à la violence et à l'intimidation ainsi que la mise à exécution de ces menaces durant les derniers mois.

4/Les attaques répétées contre l'U.G.T.T et les responsables syndicaux de manière camouflée ou directe par la presse du Parti et par le moyen des organes officiels d'information ainsi que dans les déclarations de certains responsables du Parti et du gouvernement, la propagation de fausses nouvelles destinées à envenimer la situation et à tromper l'opinion publi-

-que surtout après l'étranglement de l'information syndicale dans les organes publics d'information.

5/La multiplication des notes de convocation tendant à ternir les luttes syndicales et les grèves pour les faire apparaître aux yeux de l'opinion publique comme une agitation anarchique et en vue de faire naître le doute et la confusion dans les esprits.

6/La provocation de crises artificielles, la politisation des revendications syndicales et l'accusation portée contre l'U.G.T.T d'agir en vue de briguer le pouvoir.

7/L'incitation à la dissidence syndicale et l'encouragement à la désertion des rangs de l'U.G.T.T en même temps que le harcèlement de l'action syndicale par tous les moyens.

8/Le refus de tout débat sérieux et franc, ce qui a souvent conduit à fermer la porte au dialogue constructif et dont une illustration est fournie par le refus de prendre en considération l'appel de l'U.G.T.T à créer une commission sur les événements de Ksar-Halel et dont une autre illustration est fournie par la pression exercée sur les chefs d'entreprises pour les amener à refuser les négociations salariales avec les syndicats.

9/Les nombreuses tergiversations qui ébranlent la confiance en l'utilité de la négociation et qui visent à faire perdre aux travailleurs leur confiance en l'U.G.T.T et les contraignent au recours à la grève.

10/Le recours, durant ces derniers jours, aux méthodes de provocation directe à l'encontre de l'U.G.T.T par l'utilisation des B.O.P et les tentatives de violation du local de l'Union. Ce sont ces agissements, dont la Direction du Parti en particulier supporte directement la responsabilité, qui ont été à l'origine de l'échec de toutes les tentatives de renouer le dialogue.

Le Conseil National:

-compte tenu de ce qui précède,

-profondément convaincu que son analyse de la situation est correcte,

-fort de la justesse de sa position,

Tout en proclamant son attachement à la liberté d'opinion et d'appartenance,

Considère qu'il est devenu difficile, dans les circonstances actuelles, de concilier la responsabilité syndicale et la responsabilité politique sans contrevenir aux principes de l'Union et sans porter atteinte aux intérêts des travailleurs.

Le Conseil National,

-fier de la force de l'U.G.T.T et pleinement conscient de la haute responsabilité nationale qui lui incombe,

-fier du développement de la conscience des travailleurs et de la maturité de la base syndicale et des forces vives du pays,

-conscient du rôle d'avant-garde que l'U.G.T.T n'a cessé d'assumer dans la lutte pour le développement et la promotion de l'homme tunisien dans tous les domaines,

-proclame que l'unité des travailleurs et leur solidarité constituent le roc contre lequel se brisent toutes les manœuvres contraires à l'intérêt national,

-affirme que le langage de l'intimidation et de la violence est un langage périmé, anachronique et inadapté à la situation de la Tunisie d'aujourd'hui

-exprime sa conviction qu'il est devenu impérieux et urgent de changer le style et les méthodes dans la conduite des affaires du pays afin d'éviter la rupture entre catégories sociales et entre générations, et d'emprunter la voie du débat libre, démocratique, fondé sur le respect de toutes les opinions, sans idées préconçues ni préjugés et seul garant de la préservation des acquis du peuple et de la sauvegarde de l'intérêt supérieur de la Nation dans le cadre d'une Union Nationale véritable.

Le Conseil National estime que ce changement exige l'assainissement radical et pacifique du climat politique et social et ce par le respect de la Constitution dans tous ses articles et plus particulièrement ceux ayant trait aux libertés fondamentales qui garantissent les libertés syndicales et par la libération de tous les détenus syndicalistes et politiques.

Le Conseil National proclame solennellement que l'U.G.T.T, organisation syndicale populaire et progressiste, est décidée à préserver sa personnalité et son indépendance en transcendant tous les courants politiques et toutes les ambitions personnelles.

Le Conseil National recommande au Bureau Exécutif d'intensifier la réflexion et le débat en vue d'évaluer le chemin parcouru depuis l'indépendance de manière objective et approfondie afin de dégager les perspectives d'avenir en tenant compte de la réalité évolutive du pays et des exigences d'un progrès réel à court et à long terme dans tous les domaines politique, économique, social et culturel, loin des slogans et en se plaçant l'intérêt du peuple tunisien tout entier au dessus de toute considération.

11 Janvier 1978

UNION GENERALE TUNISIENNE DU TRAVAIL

9 PLACE MHAMED ALI TUNIS

MOTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'UGTT

Réunis le dimanche 22 Janvier 1978 au siège de la centrale syndicale, les membres de la commission administrative de l'UGTT,

Après avoir pris connaissance des compte-rendus présentés par ses membres qui ont présidé aux festivités commémoratives du 32ème anniversaire de l'UGTT, sur le déroulement des meetings à travers tout le pays,

Après avoir analysé les recommandations du comité central du parti publiées le 21 Janvier 1978 et particulièrement celles ayant trait à l'UGTT et à l'action syndicale, et après avoir examiné la situation générale dans le pays, et notamment son évolution depuis le conseil national de l'UGTT réuni les 8-9 et 10 Janvier 1978,

Se félicitent du succès de ces meetings ouvriers organisés dans toutes les régions, succès obtenus grâce à la vigilance des travailleurs, à leur sang froid devant les provocations de toutes sortes, et ce en dépit de toutes les manoeuvres préméditées et de toutes les tentatives flagrantes entreprises par des éléments terroristes pour faire échouer ces réunions syndicales populaires.

-Dénoncent la tendance de certains responsables politiques à utiliser le langage de la violence et la déformation des faits et à bloquer toute possibilité de dialogue, au lieu de répondre aux appels répétés de l'UGTT d'ouvrir un débat public et sincère afin de trouver des solutions positives à la grave crise actuelle et ce, pour sauvegarder les acquis du peuple et l'intérêt national conformément aux décisions du dernier conseil national et à celles du quatorzième congrès de l'UGTT.

-S'élèvent avec grande indignation contre toutes les formes de provocation, de violence et de terrorisme organisés contre les syndicalistes et l'action syndicale et usant de procédés divers bien connus qui ne trompent plus personne parmi lesquels:

° la violation du principe de la liberté de grève concrétisée par des actes visant à entraver les grèves légales et à empêcher par la force les piquets de grève de veiller au bon déroulement de l'arrêt de travail dans le respect de la loi et de la liberté de travail.

° les tentatives d'incrimination dirigées contre des responsables syndicaux qui ont été l'objet d'accusations montées de toutes pièces.

pièces concernant des prises de positions exprimées dans l'enceinte du dernier CONSEIL NATIONAL de l'UGTT, un tel procédé est inadmissible car nul n'a le droit d'exploiter pareilles prises de positions et de les confondre avec les décisions officielles du conseil national dans l'intention de tromper l'opinion publique. ces accusations concernant également des incidents qui sont le fait d'éléments provocateurs n'ayant aucun lien avec les travailleurs ni aucun rapport avec l'action syndicale.

El'incitation de certains hommes de mains professionnels à attaquer les locaux de l'UGTT en y causant des dégats matériels et en commettant des voies de faits sur la personne de syndicalistes comme cela c'est produit à Tozeur à Sousse et Sidi Bouzid pour jeter ensuite la responsabilité de ces incidents sur les syndicalistes en mobilisant la presse officielle et du parti pour induire l'opinion publique en erreur et faire passer ces attaques pour des accrochages entre travailleurs.

El'emploi de pressions diverses exercées sur lessyndicalistes allant de la corruption, afin de les amener à démissionner de l'UGTT et à signer des telegrammes simulés et prefabriqués; poussant ainsi la tromperie et le mépris de l'opinion publique à leur plus bas degré.

El'affirment que ces pratiques basses menées parallèlement à la campagne d'information diffamatoires avec tout ce qu'elle comporte de déformation et de mensonges ne fait que dévoiler un plan prémédité visant à entamer la réputation et le prestige de l'UGTT en tant qu'organisation syndicale libre, démocratique et tenter de porter atteinte au moral des travailleurs.

El'considèrent que les décisions et recommandations émanant du comité central du parti le 21 Janvier 1978 et que la direction du parti a voulu le couronnement de ses campagnes contre l'UGTT consacrant ainsi les positions et les déclarations du directeur du parti ces dernières semaines contrairement à celles du pouvoir de la plupart des responsables au gouvernement et au parti constituent une atteinte flagrante au droit syndical et une ingérence que nul n'a le droit de commettre se permettre.

El'concretisent une violation grave à la constitution du pays qui garantit les libertés publiques et en particulier les libertés syndicales.

El'sont en contradiction avec les conventions internationales ratifiées par la Tunisie et relatives aux libertés et droits syndicaux en particulier la convention N°87.

El'prouvent la prédominance de la tendance dure visant à donner une couverture légale à une politique dictatoriale fondée sur la violence, l'intimidation et la tromperie.

El'reaffirment que ces agissements visent à détourner l'attention de l'opinion publique et des travailleurs en particulier des problèmes économiques et sociaux posés et pour lesquels l'UGTT n'a cessé de réclamer des solutions adéquates.

El'rejettent sur ceux des responsables du gouvernement et du parti qui sont à l'origine de cette crise la responsabilité de l'escalade et du pourrissement de la situation pour faire croire qu'il y a "crise au sein de l'UGTT" et ce afin de dissimuler la crise des structures politiques découlant de la ligne politique imposée visant à étouffer les libertés et les initiatives démocratiques et précipiter tout le peuple dans les luttes intestines qui justifieraient les procédés fascistes de certains responsables politiques.

El'considérant tout ce qui précède, répondant à la volonté de la base syndicale qui perd de plus en plus patience et qui ne peut plus rester les mains croisées devant tous ces défis, les membres de la commission administrative :

El'décident comme première mesure pour faire face à la situation, la grève générale d'avertissement dans tout le pays dans les plus brefs délais et laissent au bureau exécutif le soin d'en fixer la date, la durée et les modalités.

LE SECRETAIRE GENERAL

HABIB ACHOUR

MANIFESTE DE LA DIRECTION LEGITIME DE L'UGTT

Les membres de la Commission Administrative légitime de l'UGTT, issue de son quatorzième congrès national, soussignés,

En commémoration du 26^e anniversaire du lâche assassinat du leader Farhat Hached, le 5 Décembre 1952,

Proclament de nouveau leur attachement aux nobles principes pour lesquels s'est sacrifié ce héros syndicaliste national, tirant de ce martyr les meilleures leçons:

Les forces colonialistes ont voulu, par cet acte ignoble, abattre un leader exemplaire et un symbole du mouvement national et syndicaliste dans notre pays. Si leur choix s'est porté précisément sur le militant Farhat, c'est qu'il représentait un danger réel pour l'édifice colonial. En effet, dès sa création en 1946, grâce à une pléiade de nationalistes ayant à leur tête Farhat Hached, Ahmed Tlili et Habib Achour, et depuis les événements sanglants qui affectèrent la classe ouvrière, renforcée à l'époque par une unité nationale intégrale, le 5 Août 1947 et dans d'autres occasions, l'UGTT a fourni la preuve que son action militante ne s'est pas limitée aux revendications matérielles et sociales mais qu'elle les a dépassées pour militer en faveur de la libération de la patrie et sacrifié pour cette cause un nombre important de ses cadres, en tête desquels se trouve Farhat Hached.

En ce jour, 5 Décembre 1978, et pour la première fois, la classe ouvrière, le peuple tunisien et les forces ouvrières mondiales commémorent cet anniversaire alors que la majorité des membres de la direction légitime de l'UGTT - dont nous n'avons jamais cessé de croire en leur innocence - sont emprisonnés à la suite de lourdes condamnations.

Pour la première fois, les travailleurs tunisiens, ouvriers et intellectuels commémorent cet anniversaire dans un climat d'atteinte grave aux libertés syndicales alors que sont ignorées les revendications légitimes émanant des organes de l'UGTT depuis son quatorzième congrès en Mars 1977 jusqu'à la réunion de sa Commission Administrative du 22 Janvier 1978.

Pour la première fois, les travailleurs commémorent cet anniversaire dans une atmosphère où fait défaut l'enthousiasme, facteur essentiel dans l'augmentation de la production, l'amélioration de la productivité et la réalisation du progrès et du bien-être généralisés.

Pour la première fois, les travailleurs commémorent cet anniversaire dans un climat caractérisé par la politique de la compromission et de la menace et par les licenciements arbitraires dans un grand nombre d'entreprises, et ce depuis les événements douloureux du 26 Janvier de cette année, suscités par ceux qui ressentent à l'encontre de l'UGTT et de ses dirigeants haine et convoitise et qui n'acceptent pas l'existence d'une force ouvrière constructive qui oeuvre pour le bien-être du peuple tunisien dans le cadre de la liberté et de la justice sociale, après que la classe ouvrière eut fourni, sous l'égide de son illustre organisation, la plus grande contribution à la lutte de libération de la patrie.

Déclarent qu'ils ne reconnaissent aucune direction de l'UGTT autre que celle qui a été élue au Quatorzième Congrès National avec, à sa tête, le camarade Habib Achour, et qu'ils ne reconnaissent que le statut et le règlement intérieur votés par ce congrès.

Soulignent que le progrès et le bien-être des peuples ne peuvent être réalisés sans la mobilisation des travailleurs, ouvriers et intellectuels, qui oeuvrent dans l'union totale au sein d'une organisation syndicale indépendante jouissant d'un rayonnement auprès de sa base et un appui sans faille ainsi que d'une direction élue librement et démocratiquement;

Enregistrent avec satisfaction la prise de conscience des travailleurs qui ont exprimé leur attachement à leur organisation syndicale et à sa direction légitime et qui poursuivent leur action syndicale dans le cadre de

cette légitimité. Ils apprécient à leur juste valeur les positions de toutes les forces démocratiques tunisiennes qui ont soutenu et soutiennent encore dans ces circonstances historiques l'UGTT et sa direction légitime.

Expriment leur profonde reconnaissance envers toutes les organisations syndicales et politiques internationales et nationales qui adoptent une position de solidarité agissante et de soutien continu vis-à-vis des travailleurs tunisiens et en particulier de leur direction syndicale légitime emprisonnée de depuis le 26 Janvier.

Sont profondément convaincus que le climat politique actuel ne saurait être assaini sans l'ouverture d'un débat franc et général. Ce qui ne pourrait nullement intervenir qu'après la libération de tous les camarades emprisonnés et c'est alors que l'enthousiasme et la sérénité pourraient s'instaurer dans le cadre d'une unité nationale réelle au lieu de la défiance et de la désunion. Ainsi l'UGTT pourra assumer à nouveau son rôle historique, recouvrer son rayonnement national et international et poursuivre son action efficace pour le développement économique et social, l'invulnérabilité de la patrie, et ce, dans le cadre de la liberté, de la démocratie et de la justice sociale.

20 SIGNATAIRES

SIGNATAIRES

Abdelaziz BOURAOUI, Sadok ALLOUCHE, Khelifa ABID (Bureau Exécutif)
Noureddine BAHRI (Fed. Education Nationale)
Mehdi ABDELJOUAD (Ens. Supérieur)
Mohamed ZOUARI (Maitres de Conférence)
Mustapha BEN JAAFAR (Medecins Universitaires)
Said GAGUI (Tourisme)
Med-Salah KHERIJI (Ens. Secondaire)
Ahmed KAHLAOUI (Ens. Technique)
Hédi ABID (Ens. Primaire)
Azouz DHAOUADI (Ouvriers de l'éducation nationale)
Abdessalam JERAD (Transport)
Said HADDAD (Electricité et Gaz)
Allala AMRI (Pétrole et Ind. Chimiques)
Bechir MABROUK (Construction)
Mohamed CHLLI, Mohamed DAMI, Messaoud KELILA (Cheminots)
Hédi OUERTANI (Syndicat de la Justice)
Ali BEN ROMDHANE (Agriculture)

FEDERATION DES BANQUES
ASSURANCES ET ETABLISSEMENTS
FINANCIERS

MOTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DE LA FEDERATION

La commission administrative de la federation des banques assurances et etablissements financiers, après avoir examiner la situation syndi-cale actuelle au niveau du secteur financier et au niveau national:
- exprime son appui aux positions et initiatives prises par le Bureau Exécutif de la fédération au cours des derniers mois, lui renouvelle sa confiance et considère qu'il demeure le seul représentant légitime pouvant parler au nom des travailleurs du secteur financier.
- réaffirme son attachement à la Direction légitime de l'U.G.T.T actuellement détenue et aux positions prises par la Centrale syndicale avant le 26 Janvier 78, en particulier les résolutions du Conseil National.
- proteste avec vigueur contre la mesure d'éloignement au bagne de Borj Erroumi prise à l'encontre du camarade H. Achour, secrétaire général de l'U.G.T.T, et du camarade A. Ghobel, secrétaire général de l'URT de Sfax
- réclame la libération de tous les syndicalistes détenus à quelque niveau de responsabilité qu'il soit, afin qu'ils intègrent leurs responsabilités au sein de la Centrale syndicale.
- renouvelle son opposition, et sa non reconnaissance des éléments qui ont usurpé la direction de l'UGTT, réaffirment le rejet de toute collaboration avec ces éléments et s'élèvent contre les tentatives menées par eux (à la BNT, à la STB, etc...) tentatives dont le but est de liquider toute action syndicale authentique en s'appuyant sur des éléments imposés d'en haut, à la manière dont la "direction" actuelle a été imposée à la tête de la centrale.
- Confirment la volonté des syndicalistes du secteur des banques et des assurances de poursuivre l'action syndicale authentique et de s'opposer à toutes les tentatives menées, que ce soit dans le secteur financier ou dans d'autres secteurs, dans le but de liquider l'action syndicale.

Tunis le 23_12_1978

La commission administrative de la fédération./.

لنفض بمسؤولياتنا في مواجهة الاستبداد الدستوري

----- 0 0 0 -----

ايها الاخوة النقابيون ***

نلاحظ جميعا ان الحكام الدستوريين يواصلون سياسة التفتت التي دأبوا عليها . فنادوا باعدام قادة الاتحاد بعد ان لفقوا ضدهم تهما خيالية . و لما كانوا يخشون افتراج امرهم امام المواطنين و الرأي العام عمدوا الى طمس الحقائق الدامغة لثما تدينهم بلا رحمة و تشير لهم بلاصع الاتهام باعتبارهم السجريمين الحقيقيين و في الوقت نفسه تبرئ قادة الاتحاد الشرعيين و كموا الاقواء بقوانينهم الاستبدادية ذات الطابع الهمجي و ركولوا يحوا فرهم النجسة كل التوسلات الموجهة اليهم من عائلات النقبانيين و من الرأي العام للاتق سراح النقبانيين فاكدوا مرة اخرى لمن لم يقتنع بمد اتهم حكام استبداديون لا يفهمون لغة الاستملاص و التوسل و لا يوجد في قلوبهم الفظة مكان للرحمة فسياستهم الوحيدة التي لم يتخلوا عنها و سوف لن يتخلوا عنها يمض ارادتهم هي الضرب . الضرب بلا كلل . الضرب دائما و ابدا . الضرب على ايدي المايثة التي يتجرأ اصحابها - و يا لها من جريمة نكراء - على المصالبية بحقوقهم المشروعة .

ان الاحداث و الوقائع بالامس و اليوم تؤكد بمزيد من الوضوح افلاس هؤلاء الحكام الاستبداديين فهم عاجزون عن حل ازمة البطالة و عن التحكم في التصاعد المنحل للاسعار و عن توزيع الخيرات المادية توزيعا عادلا و عن تحسين القدرة الشرائية لضاف الحال و عاجزون عن توفير السكن و الشغل و التعليم و الصحة و الوقاية و ابسا مرافق الحياة المادية و الثقافية للمواطنين و عاجزون عن الخروج من الازمة الاقتصادية و السياسية و الفكرية التي تهز اركان نظامهم الهرمي فحاولوا اسدال الستار عن افلاسهم بانتهاج سياسة التفتت و المضاللة و تدليس الحقائق و قلبها رأسا على عقب و اختلاص التهم المزيفة و تنصيب المحاكم الاربابية . و ما هم يطالبون باعدام قادة الاتحاد لانهم لا يريدون ان يكونوا يياندق للحزب الدستوري . و قد كشفت الاحداث الاخيرة ان الدستوريين كانوا قد اعدوا مخططا لاعتقال مائة اطار من اطر الاتحاد مطبقين بذلك السياسة الاستعمارية الصهيونية المصروفة " اضرب الرأس تشطب العروق " و لاغراية في ذلك قالايابي التي تخطا الجرائم اليوم هي نفس الايابي التي تطلخت يديها " مئات الوطنيين في الخمسينات و هي نفس تلك الايابي التي ساهمت في الماضي الى جانب " اليد الحمراء " السيئة الصمة في اغتيال الشهيد فرحات حشاد .

لقد رأى الحكام الدستوريون في الاتحاد العام التونسي للشغل اكبر خطر على مصالحهم فسموا الى تحليمه بروح اجرامية فتاكة حتى تبقى الدليقة الشفيلة بدون منظمة نقابية تدافع عن حقوقها المشروعة .

و لكن محاولاتهم باءت بالفشل لان النقبانيين الشرفاء لم يفت القمع و الارهاب في سواعدهم فرفضوا راية الاتحاد و زادوا عنها بايمان راسخ داخل السجن و خارجه و علينا نحن معشر النقبانيين جميعا ان نفضج على منوالهم و ان نعبذ الاوامم و ان نتحمل المتاعب و التضحيات و ان نقف وقفة رجل واحد ضد الاستبداد الدستوري و ان نفرض حقوقنا المشروعة بلا مساومة و لا استملاص .
ان اكبر شرف في الحياة هو النضال في ميعيل الطبقة الشفيلة و الشعب فلنناضل لننتصل على هذا الشرف *** و ليصعد الحكام الدستوريون القمع و الارهاب الى السماء فنحن صاعدون الى اعلى و الظلية لنا بكل تأكيد .

لندافع عن اتحادنا و لنفرض كيانه رغما عن الاعداء و لنكون لجان المبادرة في كل معمل و مصنع و مؤسسة و قطاع و جهة . و لنلتف حول لجنة المبادرة الوائية و لننظم صفوفنا لخوض معركة الحرية و الكرامة و لندافع عن حقوقنا المادية و المعنوية و لنفرض الاتق سراح اخواننا النقبانيين .
عاش الاتحاد العام التونسي للشغل و طغيا حرا منيعا شامخا فوق قمة الجبل .
عاشت وحدتنا و عاش تضامننا *** النصر لنا و الهزيمة لاعدائنا .

HALTE A LA REPRESSION EN TUNISIE
LIBEREZ LES SYNDICALISTES EMPRISONNES

Les procès des anciens responsables syndicaux arrêtés après le massacres du 26 janvier 78 a repris le 28/9/78 devant la Cour de Sureté de l'Etat et ce après un report de deux semaines accordé à la défense qui avait initialement demandé un délai minimum de deux mois nécessaire à l'étude du dossier composé d'environ de 12000 feuillets, truffés "d'aveux" extorqués sous la torture. Les inculpés et les avocats ne manqueront pas de dénoncer encore une fois de plus les irrégularités de procédure et les méthodes barbares d'instruction. Les 101 syndicalistes comparus devant le tribunal correctionnel de Sousse ont largement abondé dans ce sens.

Il est à noter à ce propos que le régime réactionnaire Destourien a vainement cherché d'ôter tout caractère politique aux procès intentés contre les syndicalistes de Sfax, Gafsa, Sousse et Tunis ; mais les faits sont là. Le régime ne reproche aux syndicalistes que "délits" qui relèvent du simple exercice des libertés démocratiques et syndicales. Malgré la répression féroce qui s'est abattue sur la classe ouvrière et le reflux qui s'en est suivi celle-ci a repris, avec plus de détermination, sa lutte: les grèves touchent des secteurs de plus en plus larges. Les travailleurs maintiennent le boycott actif des structures fantômes de l'UGTT et de la direction fantôme imposée par le pouvoir et le patronat.

Parralèlement les initiatives se multiplient pour canaliser la solidarité avec les victimes du 26 janvier et relancer l'action revendicative. Par ailleurs le pouvoir appréhende la rentrée scolaire et universitaire en raison du malaise grandissant dans les rangs de la jeunesse, principale victime de la politique sélective dans l'enseignement et du chômage croissant.

Le régime isolé et affaibli par ses divisions internes ne cherche même plus à soigner son image de marque derrière les discours mensongers. Il sait que ça ne prend plus alors il use et abuse des moyens de coercition et de répression contre les forces démocratiques et révolutionnaires.

L'ouverture du procès, le 28/9/78 a été marqué par plusieurs incidents: limitation à 2, des membres de la famille assistant au procès pour chaque syndicaliste en réponse au refus des parents, la police les a malmenés brutalement, usurpation de la salle par les forces de l'ordre, expulsion de 59 avocats sur les 75 assurant la défense, les observateurs internationaux mandatés par la CFTD, CGT et FEN ont été brutalement refoulés. Un avocat tunisien a été enlevé par la DST à sa sortie du tribunal

Notre Comité fidèle à ses traditions de soutien et de défense des Victimes de la Répression en Tunisie, vous appelle à exprimer votre solidarité avec les syndicalistes, les prisonniers politique et le peuple tunisien en lutte, en assistant massivement à :

=====
MEETING D'INFORMATION ET DE SOLIDARITE

Dimanche 8 Octobre 1978

à 15 H au 44 rue de RENNES.

PARIS 5ème Metro: St Germain des Prés

=====
Imp. Spé.

Comité d'Information et de Défense des Victimes de la Répression en Tunisie
C% Jean Gattegno B.P. 397 75025 Paris Cedex 01 CCP 33 34906 La Source

بلاغ بمناسبة الاعتقالات الاخيرة

13 نوفمبر 1978

تعرضت لجان المبادرة للاتحاد العام التونسي للشغل لهجمة قمعية شرسة قام بها يوليس النظام الحاكم و ميليشيا الحزب الدستوري بالاشتراك مع مصالح اليوليس الدولي " انتربول " .
و قد اعتقل اثناء هذه الحملة 10 مناضلين عاملين في اطار لجان المبادرة او متعاطفين معها او مع جريدة " الشعب " . كما تعرض محل معد لطبع جريدة " الشعب " تابع للجنة المبادرة الوطية في مدينة صفاقس للسطو اليولييسي . و يواصل يوليس النظام الحاكم و مرتزقته عمليات القمع و الارهاب بصفة مكثفة في شتى انحاء البلاد و خاصة في مدينة صفاقس في محاولة يائسة لتفكيك لجان المبادرة للاتحاد العام التونسي للشغل و اعتقال مناضليها .

1 - في يوم الخميس 2 نوفمبر 1978 سطا اليوليس على محل معد لطبع جريدة " الشعب " في مدينة صفاقس و اعتقل 3 مناضلين تابعين للجان المبادرة كانوا يوجدون بالمحل و هم =
المنجي المقفي مهندس بشركة سياب 29 سنة
انس شويخ صحافي عاطل عن العمل 25 سنة
يوسف الطوي مسير اشغال 22 سنة

و وضع اليوليس يده في نفس المحل على المدد 6 من جريدة " الشعب " بصدد الطبع و استحوذ على آلة سحب كهربائية و آلة سحب بالهكتوغراف و آلة التي رغن و قدر من المال و كمية من الملفات و الكتب التي تباع في السوق و على جميع الثياب و الاثاث المنزلي الموجود بالمحل .

2 - و قد شملت عملية الايقاف عددا من المواطنين الآخرين اللذين يناضلون في صلب لجان المبادرة للاتحاد العام التونسي للشغل او يتعاطفون معها او مع جريدة " الشعب " و هم =
عيد الكريم الحصري استاذ في معهد البناء 33 سنة
فوزي الشيباني عامل بشركة ن.ب.ك 22 سنة
نجيب حمزة طالب 21 سنة
احمد شويخ تلميذ 19 سنة
عيد الوهاب معطر مجاز في الحقوق عاطل عن العمل 27 سنة
عيد الحيار معطر عامل بالسوريتراس 25 سنة
محمد الحراية طالب 25 سنة

و قد انتشر نيا هذه الاعتقالات في مدينة صفاقس بجميع ارجائها و تلقاه المواطنين و خاصة الاوساط الصمالية و النقابية بتأثر عميق و قد عبر العديد منهم عن تضامنهم الكامل مع لجنة

المبادرة الوطنية و عن استعدادهم لوقوفهم الى جانبها ممنويا و ماديا في مواجهة الارهاب الدستوري .
3 - و من ناحية اخرى اطلق اليوليس الرصاص يوم الثلاثاء 31 اكتوبر 1978 في الثانية صباحا على فريق توزيع تابع للجان المبادرة للاتحاد العام التونسي للشغل في حي الكيارية بتونس العاصمة و كان افراد هذا الفريق بصدد توزيع منشور " لنهض بمسؤولياتنا لمواجهة الاستبداد الدستوري " .
بيد ان افراد هذا الفريق تمكثوا من الاختفاء دون ان يلحقهم اذى .

و بلغت اعمال الارهاب و الارتفاع اليولييسي درجة قصوى في المدة الاخيرة في العديد من المدن و بصفة خاصة في مدينتي تونس و صفاقس اللتين تعيشان حالة شبيهة بحالة الحصار . و قد كثف اليوليس من حملات الرافل و الايقافات الاعتباطية و السطو على منازل المواطنين للارهابهم .
و في يوم الخميس 2 نوفمبر اي في نفس اليوم اللذي تمت فيه الاعتقالات بمدينة صفاقس حاصر

اليوليس جل الطرقات الرئيسية الرابطة بين المدن الكبرى و شن من جهة اخرى حملة راقل واسمة
النفاق على مدينة تونس ابتدأت منذ حوالي الرابطة بعد الزوال حيث تمركزت وحدات من البوب
والاعوان السريين في جميع احياء المدينة و ضواحيها و نقاطها الرئيسية و انتهت صبيحة اليوم
الموالي .

و قد ادعت وسائل الاعلام الرسمية و كافة الصحف المأجورة ان هذه الحملة تنفجر في نطاق
"مقاومة الاجرام" و "الحفاظ على امن المواطنين" . و قد تم بالفعل اثناء الحملة ايقاف
عدد من المنحرفين لا علاقة لهم بالحركة النقابية . بيد ان الهدف الخفي من وراء تلك الحملة
هو ماصرة لجان المبادرة للاتحاد العام التونسي للشغل حتى لا تقوم برود الفعل على
الاعتقالات التي شهدتها مدينة صفاقس . اما ايقاف بعض " مجرمي الحق العام " و اصدار بلاغ في
شانهم فهو مجرد محاولة من قبل جهاز اليوليس لذر الرماد على العيون و اخفاء الحقيقة على
الرأي العام .

و الى حد صدور هذا البلاغ يواصل جهاز اليوليس اعماله التصفية ضد المواطنين و ضد النقابيين
بصفة خاصة سعيا منه لارهابهم و دفعهم الى الاستسلام .

4 - بناء على ذلك تهيب لجنة المبادرة الوطنية للاتحاد العام التونسي للشغل بجميع المواطنين
و كافة النقابيين و القوى الحية من عمال و تلامذة و طلبة و معلمين و اساتذة و بجميع التقدميين
و سيئاتهم بان لا يقفوا مكتوفي الايدي امام الاعمال الاجرامية التي يقوم بها النظام الحاكم ضد
الحركة النقابية سعيا منه لتحطيمها و القضاء عليها . ان مصير كل التقدميين الحقيقيين مشترك
في النضال ضد الظلم و الاستبداد اللذان يمارسهما النظام الحاكم و من اجل اقرار الحريات السياسية
و النقابية في البلاد و اطلاق سراح كافة المعتقلين النقابيين و السياسيين و ايجاد مناخ
جديد تتوفر فيه كرامة المواطنين و امنهم الحقيقي و رفاهتهم الاقتصادية و الاجتماعية .
كما انها تناهي مرة اخرى بوحدة الحركة النقابية على اساس النضال ضد القمع المتعدد
الاشكال الذي يمارسه النظام الحاكم خادما و كادح الاستعمار الجديد و على اساس رفض المؤتمر 15
المزعوم و القيادة البوليسية المنصبة على رأس الاتحاد العام التونسي للشغل و التمسك بمقررات
المؤتمر 14 و المجلس القومي و الهيئات الادارية المسابقة لاحداث 26 جانفي و بالقيادة الشرعية
المنيثقة عن المؤتمر 14 و العمل على فرض كيان منظمنا للاتحاد العام التونسي للشغل بدون
مساومة و لاستئناف دليل .

و تدعو كافة النقابيين العرفاء الملتفين حولها الى ملازمة اليقظة الكاملة و الاساكن
الوقوف في استفزازات بوليس النظام الحاكم و مرتزقته و مقاومة كل الاخيار الزائفة التي تهدف
الى تحلیم الممنويات و بث البلبلة و التشكيك في قدرة لجنة المبادرة الوطنية و سلامة العمل
الذي تشرف عليه .

ان لجنة المبادرة الوطنية لا تزال قائمة الذات منيعة قوية اقوى مما يتصوره كل أعداء
الطليقة الشفيلة و سواصل تأدية المهام التي التزمت بها منذ انبعاثها بنفس الحماس و الجراءة
اللتان عرفت بهما .

لجنة المبادرة الوطنية للاتحاد العام التونسي
للشغل .

UNION GENERALE DES ETUDIANTS DE TUNISIE

Le Comité de Section Provisoire
de Paris

A BAS LE CONGRES FANTOCHE DE L'U.G.T.T.!!

Ces derniers jours le parti destourien et le gouvernement tunisien consacrent une grande partie de leurs forces pour une campagne d'intoxication de l'opinion publique nationale et internationale. Par cette campagne ils cherchent à justifier leurs actions barbares contre les masses populaires, la classe ouvrière et son syndicat l'U.G.T.T.

Cette campagne s'efforce vainement à :

- 1^o- faire croire que le peuple tunisien est "trompé" et "manipulé" par la direction de l'U.G.T.T. "extrémiste et déviationniste ne représentant en rien les travailleurs" selon le 1er ministre.
- 2^o- faire croire que lors des émeutes du 26 janvier, des "perturbateurs" et des "agresseurs" ont obligé les forces de l'ordre et l'armée à intervenir et tirer. Nouira le 1er ministre dans une assemblée nationale le 27 février faisait l'éloge des forces de l'ordre et de l'armée. Ces derniers selon lui, ont fait preuve de "leur fidélité dans l'accomplissement du devoir national sacré" et d'une "patience face au défi des agresseurs".
- 3^o- faire croire qu'il s'agissait d'un "complot prémédité" contre la sûreté de l'Etat!

Mais cela ne pourra jamais tromper l'opinion publique nationale et internationale car la vérité est autre et ne peut être étouffée.

Des nombreux événements qui ont eu lieu avant et après le 26 janvier nous éclairent et nous montrent qui est l'agresseur et qui est l'agressé, qui sont les comploteurs contre la classe ouvrière son syndicat et contre tout un courant démocratique et patriotique en dehors et au sein de l'UGTT.

Au mois de septembre le parti destourien et principalement les fascistes en son sein ont cherché à utiliser toute forme de sabotage, d'obstacle, de provocation et de menace pour s'opposer au courant déjà irrésistible de l'indépendance de l'U.G.T.T. vis à vis du parti destourien. La forme de l'époque était le sabotage du journal "Ech-châb" (organe de l'UGTT.), sa censure etc... Il est important de savoir que ce journal tirait à 70.000 exemplaires c'est à dire 4 fois plus celui du parti destourien.

Au mois de novembre la tentative d'assassinat du secrétaire général de l'UGTT, M. H. Achour et d'autres syndicalistes a provoqué des manifestations dans tout le pays pour dénoncer ces actions barbares.

A la fin décembre, le ministre de l'intérieur a été limogé et remplacé par un officier de l'armée. A la suite de cet événement 7 ministres ont démissionné.

Le 8, 9, et 10 janvier, le conseil national de l'UGTT. a été tenu avec succès. Ses décisions ont été appuyées par tous les syndicats. A la suite du conseil, M. Ghorbel secrétaire général adjoint et secrétaire général de l'Union régionale des travailleurs de Sfax. fût arrêté.

Quelques jours avant le 26 janvier beaucoup d'agressions et d'attaques ont été menées par la milice destourienne contre des syndicalistes et des locaux régionaux de l'U.G.T.T.

Toutes ces actions réactionnaires, provocatrices et liquidatrices se sont heurtées à la détermination de notre peuple pour lutter pour son droit à une UGTT. représentative et démocratique.

Le 26 janvier fût le jour où d'un côté notre peuple classe ouvrière en tête, est passé à une forme de lutte supérieure (grève générale) avec un esprit combattif inébranlable; de leur côté les fascistes du parti destourien et le pouvoir ont utilisé tous les moyens pour réprimer et étouffer dans l'œuf tout souffle démocratique et patriotique. Ainsi ce fût l'instauration de l'état de siège, du couvre feu et d'une atmosphère de terreur dans tout le pays.

Une répression sanglante et des arrestations massives ont été opérées. Des procès se succèdent; les tribunaux fonctionnent chaque jour jusqu'aujourd'hui, des condamnations arbitraires... etc.

Le 16 février, 12 lycéens et étudiants ont été condamnés à des peines de 1 à 6 mois de prison. Des travailleurs pères de familles ont été condamnés dans la semaine du début février à des peines de 3 mois à 1 an et demi de prison.

Tous ces événements nous montrent clairement de quel côté vient le complot, qui l'a organisé et ce qu'il vise.

Ce sont les fascistes au sein du parti destourien et du pouvoir qui l'ont organisé tout en commençant par la neutralisation des forces intermédiaires en menant des épurations dans le gouvernement et pour finir de briser la résistance des masses. Son objectif c'est briser l'arme de combat de notre classe ouvrière à l'étape actuelle c'est à dire l'UGTT.

Les structures fantômes installées et le congrès fantôme appelé pour le 25 février 78 en constituent une étape supérieure.

Quelle est la nature de ce complot ?

Quelle est la nature de ce congrès?

C'est un congrès anti-démocratique, coupé des masses et à l'encontre de leur volonté et leurs intérêts.

Son but c'est faire de l'UGTT, non un instrument de lutte de la classe ouvrière mais un instrument d'oppression servant l'intérêt des exploités. Le parti destourien veut faire de l'UGTT un moyen pour obliger les masses populaires à accepter le blocage des salaires et la hausse des prix des produits vitaux pendant 5 ans voir plus!

Les structures qui vont en sortir vont-elles la tranquillité? seront-elles acclamées par les masses?

Des structures allant à l'encontre des masses et de leurs intérêts seront tôt ou tard balayées par les masses elles même.

Le pouvoir, conscient du mécontentement des masses fait prolonger l'état de siège et fait encercler les locaux et les foyers de lutte.

Voyant la rentrée scolaire et universitaire arriver, il a envoyé ses forces de l'ordre et l'armée autour et dans les locaux universitaires. Les étudiants dès la 1ère heure du 1er jour ont donné leur réponse: refus de suivre les cours sous la menace. La grève générale des cours se poursuit courageusement dans la majorité des facultés sous la menace de saisie de bourse et de privation des droits universitaires (logement, restaurant...).

D'autre part des lycéens et collégiens à Tunis, à Sousse, à Sfax, à Béja, au Kef et dans d'autres villes ont mené des grèves de cours. A Béja ils ont fait une manifestation, le BOP et l'armée ont encerclé les locaux scolaires.

Camarades et amis,

Ni les lycéens, ni les étudiants, encore moins la classe ouvrière n'accepteront cet état de terreur et d'oppression. Toutes les actions de masses qui ont eu lieu et qui auront lieu sont l'expression de colère et de lutte de notre peuple et non d'une "poignée" de "perturbateurs" comme le prétendent le parti destourien et le gouvernement.

L'U.G.T.T. a été fondée et édifée sous le feu du colonialisme. En son sein la classe ouvrière a mené la lutte contre le colonialisme français et contre tous ses ennemis masqués. Face au briseurs de son unité, face aux calomnieurs de la C.G.T de l'USTT, et du PCT, malgré les qualificatifs de "divisionniste", "séparatiste" et autres contre F. Hached, l'UGTT a pu rallier toutes les forces patriotiques pour combattre le colonialisme.

Aujourd'hui les calomnies proférées par le PSD contre l'UGTT, et sa direction légitime (actuellement en prison): "comploteurs", "ils ne représentent en rien les travailleurs" et autres visent à mettre en opposition la classe ouvrière et ses dirigeants syndicaux.

Les dernières luttes (grèves, rassemblements, manifestation) prouvent que notre peuple classe ouvrière en tête ne recule devant aucune menace et continue, dans des conditions nouvelles, sa lutte contre toute exploitation et domination étrangère.

Notre mouvement étudiant, autour ses structures syndicales provisoires, et avec sa riche expérience saura résister à toute menace et saura lutter conjointement avec la classe ouvrière pour la démocratie, pour les libertés syndicales et contre l'hégémonie du parti destourien sur l'UGTT et l'U.G.E.T.

2 DENONCONSONS LA REPRESSION ET LES PROCES INIQUES EN TUNISIE !

2 EXIGEONS LA LIBERATION IMMEDIATE DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF DE L'UGTT ARRETES!

2 POUR LA LIBERATION DE TOUS LES PRISONNIERS SYNDICALISTES ET POLITIQUES EN TUNISIE!

* POUR LES LIBERTES SYNDICALES ET DEMOCRATIQUES EN TUNISIE !

2 NON AU CONGRES FATOUCHE DE L'U.G.T.T.!!

16 24 / 2 / 78

Les étudiants ont dû être surpris par un tract daté du 15/2/78, signé par un certain comité de section, appelant à une certaine A.G. élective. Les auteurs de ce tract, ont une fois de plus eu recours à leurs seules armes de "lutte": le mensonge, les insultes contre les personnes et le verbiage.

Ces mêmes auteurs nous parlent d'abord "d'établir les bases d'une démocratie authentique... l'élargissement (sic!!) des libertés démocratiques et la libération des détenus politiques". Mais suffit-il de rappeler ces mots d'ordre de manière démagogique pour se convaincre de lutter pour la démocratie? Les pratiques de l'ancien C.S., ont suffisamment montré à l'ensemble des militants de l'U.N.E.M, que celui-ci pratique en fait la politique de "l'unanimité nationale", plutôt que la lutte conséquente, véritable contribution du mouvement étudiant auprès de notre peuple pour arracher les libertés démocratiques. Rappelons quelques exemples de ces pratiques: durant les 3 A.G. de novembre, décembre 1977, refus de ce C.S. de prendre position sur les différents agissements du pouvoir réactionnaire au Maroc: intervention de l'armée marocaine au Zaïre, préparation ^{de la visite} du traître SADAT en Palestine occupée, collaboration avec la police française pour l'expulsion de Saïd Smihi..

Est-ce là la lutte pour arracher les libertés démocratiques, la levée de l'interdiction de l'U.N.E.M.?

Par ailleurs les auteurs de ce tract, comme d'habitude, attendent que les luttes interviennent pour essayer de les récupérer et les dévier de leurs vrais objectifs. C'est ainsi que d'après ce même tract, les grèves des étudiants et lycéens marocains; à l'occasion du 24 janvier et entre la visite de Sadate au Maroc, ont été organisées par les corporations! Tous les étudiants connaissent la nature de celles-ci, imposées d'en haut et ne trouvant aucun écho au sein du mouvement étudiant. Ces corporations animées en fait par le même courant politique dans lequel se reconnaissent l'ancien C.S. et le B.F., ne sont-elles pas destinées à faire rentrer elles aussi le mouvement étudiant dans le cadre de "l'unanimité nationale" et de la "paix sociale"?

Deux années de gel de la fédération de l'U.N.E.M, imposé par ce même courant confirment cet objectif. C'est toujours au nom de "l'unanimité nationale" que l'ancien C.S. en collusion avec le B.F. a provoqué la crise de la fédération et déjà l'A.G. élective des délégués de Paris au C.F., illustre parfaitement leurs manœuvres scissionnistes.

Fidèle à des pratiques, devenues courantes, l'ancien C.S., lors de l'A.G. élective du 17/12/1977, refuse la lecture et le vote d'une motion sur l'expulsion anti-statutaire de la section de Toulouse, refuse le vote de la procédure à suivre, refuse la lecture ^{de la motion} et le vote de la motion de défiance et pour finir se retire encore une fois ^{de la séance} façon injustifiée. Cette fois-ci, les étudiants excédés par de tels comportements irresponsables et antidémocratiques, se sont adressés à Aziz MNEBHI, président de l'U.N.E.M, pour lui demander de prendre ses responsabilités, pour garantir la continuation de l'AG,

selon les principes et statuts qui ont toujours régi notre organisation combative.

C'est ainsi, qu'après le vote unanime de la motion de défiance contre l'ancien CS, une plate forme progressiste a été discutée et votée. De même les délégués au CF ont été élus, ainsi que le seul CS légal. Une question se pose alors; pourquoi le CS démis qui se targue de représenter la majorité des étudiants, s'est-il retiré de l'AG élective?. Pourquoi ce CS "démocratique" n'a-t-il pas laissé l'AG souveraine se prononcer démocratiquement?. En collusion avec le B.F il a convoqué une AG illégale, le 18/12/1977 pour élire des délégués parallèles et, par là même, créer un cadre parallèle à l'U.N.E.M et déclarer une scission ouverte.

Camarades,

Ni les négociations avec le régime réactionnaire au Maroc, ni le verbiage, des auteurs de ce tract, n'arracheront la légalité de l'U.N.E.M, seule notre lutte à tous le fera. En tant que partie intégrante du peuple marocain le mouvement étudiant au sein de son cadre l'U.N.E.M, a choisi son camp naturel, celui de la lutte aux cotés de notre peuple contre le pouvoir anti-national et anti-populaire et contre l'impérialisme.

Voilà camarades, la véritable voie qu'a choisie le mouvement étudiant marocain dans son ensemble : la lutte pour sauvegarder l'unité dans le seul cadre de l'U.N.E.M, progressiste, autonome, démocratique et de masse.

Aujourd'hui, plus que jamais, les étudiants marocains doivent déjouer toutes manœuvres scissionnistes et boycotter tout cadre fantôme visant à se substituer à l'U.N.E.M.

- Regroupons nous tous autour de notre unique organisation légitime l'U.N.E.M.

- Vive l'U.N.E.M progressiste, autonome, démocratique et de masse.

- Luttons pour arracher la légalité de l'U.N.E.M.

N.B : Le C.S, organise une campagne de soutien aux luttes menées par le peuple marocain, et aux luttes des détenus politiques, grévistes de la faim depuis le 02/02/78, que le pouvoir réactionnaire vient de disperser dans les diverses prisons marocaines.

Tous les militants voués à la cause de notre peuple sont invités à participer à cette campagne, en particulier aux conseils de militants, dans tous les centres et la périphérie de Paris, en donnant des propositions et moyens d'action.

C.S/ U.N.E.M/ Paris

Paris, le 17/02/1978

Rue A1

تونس

26 جانفي : اضراب عام و قمع د مـوى .

- 500 قتيـل .

- آلاف الجرحى .

- آلاف الموقوفين .

- اعلان حالة الطوارئ و منع الجولان

6 فيفري : اضراب في كافة الجامعات و العديد من المعاهد الثانوية، مئات الموقوفين، التهديد بحيا المتح و الضمانات الاجتماعية الطلابية و المصرية .

منذ يوم 26 جانفي عشرات المحاكمات الاعتيادية المتتالية .

25 فيفري النظام الدموي ينظم مؤتمر مزيف للاتحاد العام التونسي للفضل .

هكذا يرد النظام الدستوري اللاعصي و اللاديمقراطي و اللا وطني على النقالات الشعبية و العمالية من اجل الارض و الديمقراطية و السيادة الوطنية. ان التجمع الساند للنقالات الشعبية يتوسى يندب يفدة بقيام المؤتمر المزيف الموجه لقمع اكثر فاكثـر الطبقة العاملة و القوى التقدمية و الديمقراطية في تونس .

ان هذا المؤتمر سينعقد بينما آلاق النقائيين تروح في سجون بورقيبة. ان التجمع الساند للنقالات الشعبية يتوسى يدعو العمال التونسيين و الفرنسيين و المهاجرين كل الديمقراطيين و التقدميين للتمديد بالجرائم البهيمية التي ارتكبتها النظام الدستوري مع التمديد بالمؤتمر المزيف و يدعوهم للمساهمة في سائدة نقالات الشعب التونسي .

++ عائلتضال الشعب التونسي من اجل الارض و الحرية و السيادة الوطنية .

++ المجد و الخلود لهننا * شعبنا .

++ لا للمؤتمر المصوري المزيف .

++ من اجل الاتحاد العام التونسي للفضل مستقلا و ديمقراطيا و منقلا .

++ رفع حالة الطوارئ حالا و بدون شرط .

++ اطلاق سراح كل الموقوفين، متظاهرين و تقاييين و كل المعتقلين السياسيين،

حالا و بدون شرط .

++ عائلتضال العمال المهاجرين التونسيين .

++ من اجل تخامن العمال التونسيين و المهاجرين و الفرنسيين .

++

التجمع الساند للنقالات الشعبية بتونس

- L'HUMANITE ROUGE بمساندة برالانسانية العمرا *

- PARTI COMMUNISTE الثوري - الحزب الشيوعي الثوري

REVOLUTIONNAIRE

TUNISIE

+++ LE 26 JANVIER : Grève Générale et Répression Sanglante.

- 500 Morts,
- Des milliers de blessés,
- Des milliers d'arrestations,
- Déclaration de l'état d'urgence et du couvre-feu.

+++ LE 6 FEVRIER : Grève dans toutes les facultés et dans la plupart des lycées.

- Des centaines d'arrestations,
- Menaces de retirer les services sociaux universitaires et scolaires.

+++ Depuis le 26 janvier des dizaines de procès arbitraires se succèdent.

+++ Le 25 février le pouvoir sanguinaire organise un congrès fantoche de l'Union Générale du Travail Tunisien (UGTT).

Ainsi répond le pouvoir anti-populaire, anti-démocratique et anti-national destourien aux justes luttes populaires et ouvrières pour la Terre, la Démocratie et l'Indépendance nationale.

LE COLLECTIF DE SOUTIEN AUX LUTTES POPULAIRES EN TUNISIE dénonce vigoureusement le congrès fantoche destiné à renforcer la répression sur la classe ouvrière et les forces progressistes et démocratiques en Tunisie. Ce congrès va se tenir alors que des milliers de syndicalistes sont dans les prisons de Bourguiba.

Le C.S.L.P.T. appelle les travailleurs tunisiens, français et immigrés ainsi que tous les démocrates et progressistes à dénoncer les crimes perpétrés par le régime destourien ainsi que la tenue du congrès fantoche, à apporter leur soutien aux justes luttes populaires en Tunisie.

++VIVE LA LUTTE DU PEUPLE TUNISIEN pour la Terre, la Liberté et l'Indépendance effective.

++Gloire aux martyrs de notre peuple.

++Non au congrès fantoche.

++Pour une U G T T autonome, démocratique et représentative.

++Levée immédiate de l'état d'urgence.

++Libération immédiate et inconditionnelle de tous les détenus manifestants, syndicalistes et prisonniers politiques.

++Vive la lutte des travailleurs immigrés tunisiens.

++Travailleurs immigrés, tunisiens, français-solidarité.

Le Collectif de Soutien aux Luttes Populaires en Tunisie

Soutenu par : Humanité Rouge, Parti Communiste Révolutionnaire.

نداء الى كل النقابيين في تونس والى كل المنظمات
النقابية والرأي العام الديمقراطي *

=====

انكشفت الخطة وأكدت الاحداث الدائمة التي عاشتها البلاد منذ يوم ٢٦ جانفي المضموم خطورة
المؤامرة التي دبرتها السلطة وحاکت خبوتها منذ عدة اشهر والتي كانت ترمي الى ضرب المنظمة النقابية
والقضاء على الاتحاد العام التونسي للشغل . لقد اتضح اليوم لدى افراد الشعب عامة والنقابيين
خاصة ما اكده المجلس القومي للاتحاد المنعقد ايام ١٠-١١-١٢ جانفي من ان مؤامرة خطيرة تمك
من طرف السلطة ضد حرية العمل النقابي واستقلال المنظمة الشغيلة بل اتضح ان السلطة كانت تخطط
بصفة متناسقة ومتدرجة لضرب المنظمة في وجودها نفسه .

فمنذ شهر سبتمبر الذي سجل فيه ارتفاع مدول للاسعار قابله احتجاج كبير وسخط طرم من طرف
القاعدة الشعبية فكان رد فعل الحكومة عن طريق الوزير الاول وصحافة الحزب الدستوري بالتهجم
العنيف على العمل النقابي وعلى الاتحاد وبلاسته تار بمطالب العمل ومما لحجم .
ثم جاءت أحداث قصر **لال** حين احتج العمل على سوء التصرف وتبنت قيادة الاتحاد تحركاتهم
المشروعة فكان الرد اعنف حيث تمثل في استعصام فرق النظام العام (BOP) والجيش لقمع العمل
وسكان القرية . ثم اتخذت المؤامرة اشكالا **اخطر** كالتهفئة الجسدية من ذلك قائمة اغتيالات تعد ٢٠٤
اشخاص من بينهم الامين العام للاتحاد الذي كشف هذه المؤامرة قبل الشروع في تنفيذها فاستنكر
العمل هذه المؤامرة الدنيئة وشنت اضرايات دورية شملت كل القطاعات والجهات وهو ما دفع
بالمتمصلين في السلطة بالبدء في تنفيذ مخططات ارهابية منها :

- الحملات الاعلامية الزائفة التي شنوا اثر صدور لوائح المجلس القومي
- المجموعات التي شنتها مجموعة من طيشيا الحزب الدستوري على دور الاتحاد بتوزر وسوسة وزغوان
وسيدي بوزيد والقيروان وتونس لاستفزاز الاتحاد العام التونسي للشغل وخلق مناخ مناسب لتسليط
قمع رهيب على النقابيين واخضاعهم لحكم دكتاتوري . وكان الاضراب العام الشرعي ليوم الخميس ٢٦
جانفي ١٩٧٨ فرصة لتلق حلقة المؤامرة بالقيام بعطيات استفزازية خطيرة ومجازر ضد العمل والسكان
في الاحياء الشعبية واحتلال جملي لقيادة الاتحاد الشرعية ولطقت من الاطارات والمسؤولين النقابيين
والمناضلين في صفوف الاتحاد وسطة اعلامية مسعورة وتهفئة محاكمة واسنة النطاق كل هذه الاحداث
الاحداث كشفت القناع نهائيا على الوجه الحقيقي للسلطة والخصائص الفاشية التي تمثل وجها مهاديا
للطبقة الشغيلة وللحركة النقابية وللالاتحاد العام التونسي للشغل .

ان السلطة تطاول بعد كل هذا التهميه على الرأي العام بتنصيب ببادق بامت ضامرها وكانت
من قبل عناصر انخزال مسروقة بعدائها للعمل النقابي الحر واستقلال المنظمة وتقديم السلطة هولاء
البيادق " كقيادة " جديدة للاتحاد . ان العمل وهياكلهم النقابية المشروعة ينددون بكل ما
ارتو من قوة بالمخاطر التمسني الواسع النطاق الرامي الى تكسير منظمهم النقابية المتيدة الشرعية
وهم اذ يؤكدون على خدورة المؤامرة التي قامت بها السلطة والمجازر التي قامت بها العناصر الفاشية
وتدخل الجيش ضد العمل وعلان حالة الطوارئ في كامل البلاد وضع الجولان في العاصمة :
* يحتجون صام الاحتجاج ضد اعتقال قيادة الاتحاد الشرعية التي هي وحدها تمثل المنظمة
الشغيلة .

* ينددون بالبيادق التي تستعملها السلطة ا مثال التجاني سعيد وخونة (المكتب التنفيذي)
 المزموم ويؤكدون رفضهم الكامل للتصالح مع ولاء البيادق •
 * يؤكدون تعلقهم التام بالزيادة الشرعية للاتحاد وهاياكله الشرعية المتمسكة بالعدالة ومقررات
 ولوائح الهيئات الادارية الصادرة في ٧٧/٩/١٥ و ٧٧/١١/١٦ ومقررات الهيئة الادارية
 ليوم ٢٢ جانفي ١٩٧٨ والمجلس القومي المنعقد ايام ٨-٩-١٠ جانفي ١٩٧٨
 * يطالبون بادلاق سراج الاخ الامين العام للاتحاد واهضاء المكتب التنفيذي والمسؤولين الجاهلهم
 والجهلهم والقائدين الذين زج بهم في السجن •
 * يؤكدون عزمهم على مواصلة العمل من اجل الدفاع عن الاتحاد العام التونسي للشغل وقيادته
 وهاياكله الشرعية ومواصلة العمل النقابي على اساس مقررات الاتحاد في نطاق الدفاع عن الحريات
 النقابية والديمقراطية ومن مصالح الطبقة الشريفة وكافة الفئات الشعبية الاجلة والماجلة •
 * يتوجهون بتداعياتهم الى الرأي العام في تونس وفي الخارج والى المنظمات النقابية الشريفة
 والديمقراطية والى كافة النقابيين المخلصين ايدوا كانوا والى القوى الديمقراطية والتقدمية لوزارة الاتحاد
 العام التونسي للشغل والتضامن الفعّال معه وعدم الاعتراف والتصالح معهما كانت صفته مع
 البيادق والخونة الذين نصبهم السلطة في (المكتب التنفيذي) المزموم ومقاطعة المؤتمر المزموم
 والتبديد بصفته مؤتمر الخبيثة

- ماهت القيادة والهاياكل الشرعية للاتحاد
- ماهت الاتحاد العام لتونسي للشغل منظمة عمرة ومستقلة ومثلة وديمقراطية
- ماهت الحريات الديمقراطية والديمقراطية
- ماهت المنظمة الشعبية
- الخزي والعار للخونة والمتردد

تونس في ١٠ فيفري ١٩٧٨
 مجموعة من الاطارات النقابية للاتحاد العام
 التونسي للشغل •

U.G.E.T. Paris

le 8 mars 1999



11/03/99 Dernière minute : Nous apprenons que A. LAAOUINI a entamé une grève de la faim. Son état de santé est très préoccupant

TUNISIE : RÉPRESSION ET CONTESTATION

Abdennasser LAAOUINI est étudiant en troisième année à la Faculté de Droit de Tunis. Il est membre élu du **Bureau Exécutif de L'Union Générale des Étudiants de Tunisie (U.G.E.T.)**.

En novembre et en décembre 1998, il est l'un des principaux animateurs des grèves et manifestations qui secouent l'Université tunisienne. Le mouvement conteste la réforme de l'accès à la fonction d'enseignant (CAPES) et soutient le peuple irakien. Il atteint une ampleur inégalée depuis des années dans une université longtemps marquée par la peur et la résignation, face à une surveillance policière omniprésente et à une répression très lourde.

Le 26, puis le 29 décembre 1998, **Abdennasser LAAOUINI fait partie des sept étudiants et étudiantes condamné(e)s suite au mouvement à des peines très lourdes**. La sienne est de deux ans de prison.

Malgré le poids de la présence policière et le verrouillage de l'information, l'arrestation de ces étudiant(e)s et les verdicts iniques prononcés à leur encontre entraînent immédiatement une très forte mobilisation. Le milieu universitaire, les proches et amis des condamné(e)s, et plusieurs figures libres et associations de la société civile déploient **une activité intense de soutien et de solidarité**.

Cette mobilisation, dans le contexte social très tendu que connaît le pays, risque d'être contagieuse. **C'est ce qui contraint le pouvoir à libérer les sept étudiants**, sur décision présidentielle, le 6 janvier 1999. Leurs peines, étrangement, ne sont pas pour autant annulées et restent inscrites à leurs casiers : Une épée de Damoclès.

L'atmosphère de tension que connaît l'Université ne se dissipe pas. Diverses manifestations de contestation continuent à avoir lieu, par exemple à la Faculté de Sciences. Elles ont pour cible les mesures de dévaluation des diplômes universitaires et de démantèlement du secteur public engagées par le gouvernement.

Abdennasser LAAOUINI, comme la majorité des militants de l'**U.G.E.T.**, reste fidèle aux motions du dernier congrès du syndicat (le XXIIème) qui expriment le refus clair de faire de l'organisation une courroie de transmission du pouvoir, et interdisent tout rapprochement avec le régime du général Ben Ali. Il continue à accomplir ses fonctions syndicales de manière très active.

Le jeudi 18 février 1999, Abdennasser est arrêté de nouveau. Grâce à une grossière machination, il est inculpé pour "atteinte aux bonnes moeurs" et "recours à la violence". **Le 6 mars, il est condamné à 9 mois de prison ferme.**

Tous les Tunisiens savent que cet acharnement ne vise qu'à étouffer toute expression libre et à briser toute résistance à la dictature militaro-policière du général BEN ALI. Sachant que l'Université et le mouvement étudiant ont toujours été un indicateur de la température sociale du pays, la police tape sur le thermomètre avec l'espoir d'enrayer la fièvre.

Depuis février et avril 1998, seize autres jeunes gens dont quatorze étudiant(e)s (trois filles, treize garçons)¹ sont détenus et subissent des tortures qui les ont amené à faire plusieurs grèves de la faim, et qui font craindre pour leur santé et pour leur vie. Ils sont en prison parce que soupçonnés d'appartenir à un parti non autorisé, le Parti Communiste Ouvrier de Tunisie (P.C.O.T.). Ils n'ont pas été jugés.

Trois enseignants² ont été arrêtés le 20 et le 21 février 1999 pour les mêmes raisons, deux d'entre eux sont dans un état de santé très préoccupant.

Les prisons tunisiennes sont pleines de prisonniers politiques et d'opinion qui subissent des formes de torture de toutes sortes³. Depuis quelques temps, la terreur ainsi exercée n'arrive plus à étouffer les expressions de mécontentement de la population.

¹ ARWA Henda, BACCOUCHI Najib, BEN ROUINA Afef, BENTICHA Nouredine, BOURAOUI Jalal, DARWICHE Iman, GASMI Borhane, HAMMAMI Chedli, HAMMAMI Lotfi, HASNI Habib, JELLOULI Ali, MANNAI Haïkel, OUESLATI Kaïs, OUESLATI Ridha, SASSI Taha, TRABELSI Rachid.

² AYYACHI Jalel, BELLANESS Abdelmoumen, BOUKADDOUS Fahem.

³ Voir à ce propos le rapport sur la torture en Tunisie dans le n° hors-série de la lettre bimensuelle de la FIDH.

Les 12 et 13 février de violents affrontements semblent avoir opposé les habitants de la région de Gafsa et les forces de police suite à des manifestations lycéennes. Le nombre élevé d'élèves inculpés, et le blocus total sur l'information concernant ces événements font craindre le pire.

À tous les niveaux de la société tunisienne, des défis à la chape de plomb imposée depuis plus de dix ans se manifestent. Le pouvoir de BEN ALI y répond par une répression démesurée et systématique.

Le 10 décembre 1998, à l'occasion du cinquantenaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, trente deux citoyen(ne)s tunisien(ne)s ont constitué un Conseil National pour les Libertés en Tunisie. Ils déclarent se consacrer à la lutte pour le respect des libertés individuelles et collectives et appellent à l'amnistie de tous les prisonniers politiques et d'opinion. Le 6 mars 1999 le ministère de l'Intérieur leur signifie l'interdiction du Conseil.

Abdennasser LAAOUINI a la veine lyrique. En sortant de prison suite à sa première incarcération, il déclare au journaliste Taoufik BEN BRIK :<<Une petite grève d'étudiants ne peut pas ébranler l'ordre établi, mais elle montre dans toute la Tunisie qu'il est encore possible de se battre>>, puis il rajoute:<<Ils pourront tuer toutes les hirondelles, ils n'empêcheront pas la venue du printemps>>...

➔ POUR LA LIBÉRATION IMMÉDIATE DE A. LAAOUINI ET DE TOUS LES ÉTUDIANTS EMPRISONNÉS.

➔ POUR L'AMNISTIE DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES ET D'OPINION.

➔ CONTRE TOUTE ATTEINTE À LA LIBERTÉ SYNDICALE ET À LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION.

----- U.G.E.T. -----

➔➔ PAS D'ÉTUDES SOUS SURVEILLANCE POLICIÈRE ←←
➔➔ LE MOUVEMENT ÉTUDIANT EST UNE PARTIE INSÉPARABLE
DU MOUVEMENT POPULAIRE ←←